



Compte rendu provisoire

Quatre-vingt-neuvième session, Genève, 2001

Troisième séance

Lundi 11 juin 2001, 10 h 15

Présidence de M^{me} A. Sto. Tomas et de M. Donato

DISCOURS DE M. SOMAVIA,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE

Original anglais: La PRÉSIDENTE — Aujourd'hui nous allons commencer la discussion générale des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général, et c'est pour moi un honneur de donner la parole à Monsieur Somavia, qui va présenter son rapport intitulé *Réduire le déficit de travail décent — un défi mondial*.

Original anglais: Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL — C'est pour moi un privilège que de présenter ce matin mon rapport à la Conférence. Il comprend un message fondamental. Nous devons réduire le déficit de travail décent dans le monde. Nous devons faire en sorte, que le travail décent soit une réalité dans nos pays et ancrer cet objectif dans l'économie mondiale.

Ces vingt dernières années, les gouvernements et les institutions financières internationales se sont concentrées sur la réduction des déficits budgétaires. Comme nous le savons tous, cela a été une sorte de mantra du système international; et cela à juste titre. Je crois qu'il est maintenant temps de se concentrer avec tout autant d'énergie sur des stratégies visant à réduire le déficit de travail décent. C'est un but que nous tous à l'OIT ne pouvons atteindre tous seuls, mais nous pouvons et devons servir de catalyseurs pour susciter à l'échelle mondiale une prise de conscience du travail décent. Nous devons montrer qu'il y a des politiques qui permettent d'atteindre progressivement cet objectif. Notre capacité de mettre en œuvre la vision de l'OIT, en matière de justice sociale, dépend de notre aptitude à faire face à ce défi mondial. Toutefois, nous savons que nous ne pouvons pas simplement décréter l'existence du travail décent. Nous avons besoin de la volonté et des moyens qui nous permettent de le faire.

Lors de nos discussions à la présente session de la Conférence, nous devons tous nous poser les questions suivantes: que pouvons-nous faire ensemble et individuellement afin de renforcer l'OIT et de la rendre plus efficace à cet effet? Quels sont les points clés pour lesquels l'OIT doit avoir plus de responsabilités?

La question que nous devons essayer de résoudre aujourd'hui est celle de savoir comment bâtir sur les fondations que nous avons posées ces dernières années. Nous avons mis sur pied un programme de travail décent sur la base du dialogue et du consensus tripartite. Cette tâche n'a pas été des moindres et les résultats obtenus sont loin d'avoir été négligeables.

Le travail décent nous a donné un but, un but qui est relié aux aspirations des gens. Il nous offre un cadre de politique général; c'est un moyen de structurer

les programmes et les activités de l'OIT, c'est également une plate-forme de dialogue extérieur et de partenariat. Le travail décent est devenu un instrument clé de gestion qui me permet de m'acquitter de mes responsabilités en tant que Directeur général; dans mon rapport, j'ai énuméré plusieurs résultats.

Vous m'avez également chargé de présenter au monde un message clair et cohérent de l'OIT et des tâches qui sont les siennes aujourd'hui; j'y ai consacré beaucoup de temps.

Permettez-moi de vous dire ce que j'ai trouvé.

Le message du travail décent touche presque tout le monde: nos mandants tripartites, les organisations internationales, les femmes et les hommes qui réfléchissent à l'avenir de leurs familles, en particulier au sein des foyers pauvres et monoparentaux, et même des groupes qui ont des vues diamétralement opposées sur la mondialisation.

Nous avons défini un message qui a une portée universelle et un programme que, je crois, la plupart des gens veulent voir réaliser. Ce message est perçu comme un objectif personnel pour les individus, un objectif de développement pour les pays et un objectif nécessaire pour la communauté internationale. Ce programme a créé des attentes, nous devons y répondre.

Pour pouvoir avancer, nous devons faire face à la perception très répandue selon laquelle, au sein de l'OIT, comme dans d'autres instances qui s'occupent de questions sociales, nous jouons dans une ligue mineure de l'économie mondiale alors que les acteurs plus forts, dans le monde du commerce et de la finance, occupent une sphère supérieure de la politique.

Il faudrait renverser ce dogme, et c'est ce que nous faisons. C'est aussi dans ce sens que réagissent les gens dans le monde entier qui ont le sentiment que leurs préoccupations et leurs priorités sociales ne sont pas traitées de manière crédible à l'heure de la mondialisation. Je crois que, bon nombre d'entre eux seraient d'accord avec Madame la Présidente lorsqu'elle affirme que «ce qui est alarmant c'est le risque d'une récession mondiale qu'aucun bond en avant ne nous permettrait d'éviter».

Dans ce contexte, j'ai observé que notre programme de travail décent peut être un facteur clé de changement qui bénéficierait à tous ainsi qu'une plate-forme de recherche d'un consensus visant à réunir les perceptions et les intérêts divergents.

L'an dernier dans mon discours à la Conférence, j'avais lancé un appel pour une coalition mondiale pour le travail décent. Cela commence à se réaliser. Permettez-moi d'énumérer quelques exemples de la manière dont nos propositions sont évoquées dans l'ensemble du système multilatéral et dans d'autres instances.

- L'an dernier la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies faisant suite au Sommet social a donné un appui explicite au Programme de l'OIT sur le travail décent; il en a été de même pour le Sommet du millénaire qui a traité l'emploi des jeunes.
- Le 1^{er} mai, l'an dernier, Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II a soutenu l'appel à une coalition mondiale pour le travail décent.
- J'ai eu le même écho lors du Sommet mondial pour la paix des dirigeants religieux et spirituels devant lequel j'ai pris la parole l'an dernier.
- Le Président Mbeki, d'Afrique du Sud, a fait passer ce message au mouvement des pays non alignés lors du Sommet du G.8 à Okinawa, en déclarant que des normes décentes de vie, de nutrition, de santé et d'éducation, ainsi qu'un travail décent pour tous doivent être les buts communs au sud comme au nord.
- Le *Rapport sur le développement humain 2000* du PNUD a placé «la liberté d'exercer un travail décent sans être exploité» parmi les sept libertés fondamentales.
- Et un exemple qui me tient particulièrement à cœur: au moment de conclure un accord historique à la Commission paritaire maritime qui s'est tenue cette année, les armateurs et les gens de mer ont déclaré qu'ils étaient «fiers de porter le flambeau de la campagne de l'OIT visant à promouvoir le travail décent dans le monde entier».
- Enfin, le Comité d'aide au développement de l'OCDE a fait référence au travail décent comme faisant partie de sa stratégie de réduction de la pauvreté.

Les réactions sont donc là.

Les idées sous-jacentes au travail décent ont toujours fait partie de la vision de l'OIT. Nous nous appuyons sur les bases solides de quatre-vingt ans d'histoire. Nous devons maintenant nous atteler au problème ardu qui consiste à mettre sur pied un cadre de politique intégré pour le travail décent au sein du Bureau, au niveau national et en contribuant à une certaine cohérence dans le système multilatéral.

C'est un ensemble de mesures politiques et ce n'est qu'en abordant nos quatre objectifs stratégiques en même temps que nous pouvons garder notre élan et notre cohésion. Nous devons tous regarder au-delà de nos soucis immédiats et de nos intérêts particuliers et favoriser ainsi un développement intégré de notre programme commun. En faisant preuve d'une certaine créativité, nous pouvons faire coïncider les intérêts des gens avec ceux qui sont liés à l'environnement et aux marchés.

Cela apparaît clairement lorsque nous examinons le rôle du travail décent dans le développement. Le travail décent est un objectif de développement qui exprime le droit des personnes au développement et le droit d'un pays de bénéficier équitablement des bienfaits de la mondialisation.

Les principes et droits fondamentaux au travail sont le fondement, le «socle» du travail décent. Toutefois, pour pouvoir exercer ces droits, il faut avoir un travail. De ce fait, la question de l'emploi ne doit pas être négligée.

Le travail décent s'entend d'un travail fondé sur des droits et des principes universels, compte tenu des circonstances de chaque pays. Dans cette optique, il y

a un socle mais il n'y a pas de plafond. Le travail décent est un des buts de développement qui évolue en fonction des possibilités et des priorités des sociétés. Le seuil avance avec le progrès économique et social. Cela nous l'avons vu dans les pays à hauts revenus, et c'est l'une des raisons pour lesquelles les pays développés connaissent également des déficits de travail décent.

Il existe dans le monde beaucoup de possibilités de promouvoir le travail décent, indépendamment du niveau de développement. Pourtant nous entendons certaines personnes dire: «Le travail décent, c'est très bien, mais ce dont nous avons besoin en ce moment, c'est des emplois, quels qu'ils soient. L'emploi d'abord; pour le travail décent, on verra plus tard.» Malheureusement, dans la plupart des cas, ce «plus tard» ne se concrétise jamais.

Le fait est que le socle social est indispensable pour les personnes qui vivent dans la pauvreté, quel que soit le niveau de développement. Prenez le travail des enfants. Si vous ne faites pas en sorte que les personnes aient une enfance décente, vous sapez leur chance d'obtenir un travail décent à l'âge adulte et créez de ce fait des inégalités difficiles à résorber. Il est primordial d'éliminer la discrimination et de tendre vers une plus grande parité entre les hommes et les femmes pour donner à tous les mêmes chances. Le droit d'association est capital pour permettre aux pauvres de faire valoir leurs droits, d'améliorer leur capacité de gagner un revenu, d'acquérir une formation et une éducation et de s'assurer une juste part des bénéfices économiques.

Dans mon rapport, je prends l'exemple de la liberté syndicale et mentionne à ce propos le Chili, le Nigéria, la Thaïlande et la Suède, où les travailleurs ont le droit d'association et de négociation collective. Or, il est évident que le résultat des négociations variera et dépendra des conditions propres à chaque pays. Néanmoins, tous les travailleurs ont le droit de s'asseoir et de négocier leurs droits dans le contexte de leur société. C'est ce que l'on entend par socle et c'est un socle grâce auquel les personnes ont la possibilité de s'élever.

J'ai également entendu dire que promouvoir le travail décent coûte cher et que c'est un luxe inabordable. C'est là un vieux débat qui date du XIX^e siècle. Toute avancée sociale a été coûteuse et difficile à gérer. Mais nous trouvons dans l'histoire une réponse. Grâce à une bonne politique, les entreprises et les économies peuvent bénéficier du travail décent. En effet, celui-ci permet d'augmenter la productivité, d'utiliser les ressources de manière plus efficace et de promouvoir la légitimité et l'engagement. Il permet de mieux gérer les problèmes d'employabilité et d'adaptabilité. Il est clair qu'il rapporte des dividendes.

Pouvons-nous véritablement faire avancer les objectifs de travail décent dans le secteur informel, compte tenu que ce secteur regroupe la majorité des emplois dans les pays pauvres? La réponse, là encore, est oui. Des succès dans le cadre des travaux du BIT et d'autres organisations montrent que cela est possible. SEWA, en Inde, a montré qu'il est possible de donner des possibilités de s'organiser ainsi qu'une protection sociale à des centaines de milliers de travailleurs indépendants, pour la plupart des femmes pauvres.

De nouvelles institutions ont pu octroyer des microcrédits et toucher des millions de personnes qui n'y avaient pas accès auparavant et là encore, notamment

des femmes. Le sommet du microcrédit peut donc raisonnablement viser à aider 100 millions des familles les plus pauvres d'ici à 2005. La micro-assurance assure une protection de la santé d'un grand nombre de gens dans différentes régions d'Afrique.

Bien sûr, tout cela est difficile. Et vivre dans le contexte d'une économie informelle est difficile. Beaucoup de personnes vivent en marge des économies organisées, mais nous voyons qu'il est possible de faire en sorte que les droits, l'emploi, la protection et le dialogue fassent partie des buts de développement. Nous devons maintenant multiplier les succès et les transformer en politique générale. Il faut donc atteindre tout le monde et rapprocher tout le monde des institutions publiques et des marchés formels.

Notre tâche est donc très claire: il faut faire du travail décent une réalité à tous les niveaux. L'Organisation, le Bureau et les mandants en travaillant ensemble, peuvent mettre cet objectif de travail décent en pratique, là où c'est le plus important, au niveau national.

Depuis la dernière session de notre Conférence, nous avons pris une première mesure afin d'y parvenir, un nouveau programme qui met au point des méthodes d'action en vue de parvenir à un travail décent. Nous avons commencé aux Philippines, au Panama, au Danemark et au Ghana — à la demande ces différents pays — à travailler en collaboration étroite avec les mandants tripartites, en tirant parti de leur expérience et en nous attachant à contribuer à leurs priorités.

Nous aimerions, dans un deuxième temps, travailler avec d'autres pays. Nous avons déjà commencé à évoquer certaines possibilités avec le Bangladesh, le Kazakhstan, le Maroc, Maurice et le Pérou. J'ai récemment signé un protocole d'accord avec la Chine sur la base des quatre objectifs stratégiques de l'OIT. Nous faisons également un lien entre le programme visant un travail décent au niveau national et les documents stratégiques des institutions de Bretton Woods relatifs à la réduction de la pauvreté au Mali, au Honduras, au Népal, en République-Unie de Tanzanie et au Cambodge.

Tous ces efforts visant à faire du travail décent une réalité dans les pays, doivent également tendre à étudier comment, à partir de l'objectif-cadre de travail décent, on peut élaborer un programme d'action pratique adapté aux préoccupations et circonstances de chaque pays. Cela signifie des politiques visant à promouvoir l'entreprise et l'emploi, des politiques qui défendent les droits fondamentaux au travail, des politiques qui renforcent les partenaires sociaux et renforcent le dialogue autour des objectifs de travail décent, des politiques qui étendent la portée de la protection sociale et intègrent l'égalité des genres. Mais, par-dessus tout, cela suppose une stratégie qui montre comment l'action menée pour chacun des éléments du travail décent peut en renforcer les autres éléments.

Le but est d'élaborer des ensembles de politiques cohérentes susceptibles de réduire le déficit de travail décent, à développer grâce à un partenariat entre les travailleurs, les employeurs et les gouvernements. Nous utiliserons et multiplierons ces expériences afin d'offrir des méthodes et des choix, des conseils et une coopération aux pays qui désirent participer à cet effort.

Tout ceci, bien sûr, met lourdement à contribution la base de connaissances de l'OIT. Dans les domaines

clés du programme visant un travail décent, nous devons être des «maîtres à penser», le lieu au monde où chacun pourra trouver des informations de qualité sur les différentes dimensions du travail décent. Le débat sur la sécurité sociale qui a lieu au sein de notre Conférence illustre bien ce point; voilà une question qui intéresse fondamentalement l'ensemble de nos mandants et qui est au cœur des stratégies nationales menées en faveur du travail décent et des politiques de l'ensemble des pays. Pour répondre aux demandes, nous avons besoin d'informations et d'analyses de qualité. Je tiens à souligner que nous devons disposer d'une base de connaissances solide et que nous devons nous efforcer d'être considérés comme les spécialistes des questions auxquelles nous avons décidé d'accorder la priorité. Il en va de même de nos débats sur les coopératives et sur la santé et la sécurité dans l'agriculture.

Le travail que nous menons au niveau des pays avec les différents Etats Membres doit être complété par des mesures prises dans le cadre du système international, parce que c'est dans ce cadre que nombre des décisions prises dans le monde d'aujourd'hui ont un impact décisif sur la réalisation de l'objectif du travail décent.

A n'en pas douter, l'accélération de la mondialisation a donné un caractère d'urgence à ce besoin. Cependant, nous ne faisons pas seulement œuvre de défricheurs; en 1944, déjà, les auteurs de la Déclaration de Philadelphie l'avaient compris, puisque cette Déclaration affirme «qu'il incombe à l'Organisation internationale du Travail d'examiner et de considérer à la lumière de cet objectif fondamental, dans le domaine international, tous les programmes d'action et mesures d'ordre économique et financier». De fait, cette déclaration nous dit qu'il nous faut envisager les événements qui se produisent en dehors de l'OIT pour mesurer leur impact sur les objectifs de l'Organisation. Tel est notre mandat.

Nous devons mettre en œuvre au sein du système international une approche commune qui englobe nos objectifs relatifs au travail décent. Nous savons tous que les Etats Membres reçoivent des avis différents et contradictoires des diverses organisations internationales, ce qui témoigne d'une schizophrénie politique. Ce n'est pas là rendre service aux citoyens de ces pays, et c'est là porter atteinte au crédit du système international lui-même. Le minimum absolu que nous devons exiger est de faire en sorte que nous n'agissions plus les uns contre les autres.

Pour atteindre ce but, il va falloir réaliser des progrès dans la cohérence des positions des gouvernements vis-à-vis des différentes organisations. Nous pouvons appeler à la coopération entre celles-ci, nous pouvons demander aux secrétariats de discuter ensemble des objectifs communs, mais c'est aux gouvernements et à leurs représentants au sein des organes exécutifs de ces organisations qu'il appartient de prendre les décisions. Je pense que les gouvernements ont été trop longs à agir et qu'ils ont laissé la responsabilité de l'action aux secrétariats, alors que c'est précisément à ces gouvernements que revient la responsabilité de la cohérence politique et qu'il incombe d'orienter l'action des différentes organisations de manière à assurer la compatibilité de l'ajustement structurel et du bien-être des populations. Ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. Aussi est-il essentiel que le système cesse de se comporter comme s'il était constitué d'un ensemble d'îles indépendantes les

unes des autres et qu'il commence à combiner le type de réponses intégrées qu'exigent les défis interdépendants de l'économie mondiale.

Telles sont les questions qui seront abordées la semaine prochaine à la réunion du Groupe de travail du Conseil d'administration sur la dimension sociale de la mondialisation.

A cet égard, nous devons être conscients que l'image négative de l'OIT, considérée comme une institution dépourvue de moyens d'action, est de nature à réapparaître de temps à autre. Les efforts que nous avons menés récemment ont amélioré cette image et montré que notre Organisation est un acteur important qui peut exercer davantage d'influence qu'on ne l'imaginait auparavant. Cependant, je pense que ce n'est pas suffisant. Nous devons avoir la volonté d'aborder de manière différente le chemin de la mondialisation. Nous devons contribuer à l'établissement de règles équitables qui soient de nature à instaurer l'égalité entre les peuples et les pays.

Plus important encore, les mandants tripartites de l'OIT devront s'entendre pour que celle-ci s'attaque à l'objectif important que constitue l'élaboration de cartes routières sociales propres à orienter le chemin de la mondialisation économique. Les possibilités sont là. Pour les saisir, nous devons faire preuve de créativité et d'imagination et avoir une idée claire de ce que notre institution doit être et du rôle qu'elle doit jouer dans le monde d'aujourd'hui. Nous devons approfondir et élargir nos connaissances et forger une alliance tripartite solide qui soit ouverte au monde.

La solution de ces questions est également liée au suivi de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Cette année, le Rapport global établi en vertu de cette Déclaration nous contraint à prendre conscience que le travail forcé existe toujours sous différentes formes dans l'ensemble du monde, et non seulement dans les pays en développement. J'attends avec intérêt le débat que nous allons mener sur cette question.

Le programme relatif au travail décent impose des exigences à chacun des mandants tripartites de l'OIT ainsi qu'au Bureau. L'OIT a la responsabilité particulière de fournir des services à ses mandants pour les aider à agir efficacement. Les organisations d'employeurs et les syndicats doivent se renforcer; ils doivent disposer de moyens de représentation accrus et faire une place plus équitable aux femmes. Par ailleurs, nous devons collaborer avec les gouvernements pour faire en sorte que les Etats soient mieux à même d'exercer leurs responsabilités individuelles et collectives dans le monde du travail.

J'ai été encouragé dans ma tâche par nos contacts, par votre conscience aiguë des défis à relever et par la priorité que vous attachez à l'élaboration de stratégies novatrices pour les relever.

Tous — mandants, organes de l'OIT et Bureau —, nous courons le risque de faire preuve d'inertie, de résistance au changement. Même ceux qui sont conscients que le monde change autour d'eux s'enlisent parfois dans les idées dépassées. Il faut faire un effort pour changer de vitesse, car, bien sûr, il est plus facile de faire comme on a toujours fait — et qui nous dit, après tout, que les nouvelles idées seront efficaces et qu'il vaut la peine de prendre le risque? Les grandes bureaucraties internationales, mais aussi les gouvernements et les organisations nationales sont menacées par ce type d'attitude. Cependant, nous devons exploiter les nouvelles possibilités qui s'offrent.

Et c'est ce que nous faisons.

Par exemple, dans un domaine qui nous touche tous, celui des normes, nous avons commencé à examiner la manière dont nous pourrions moderniser nos méthodes tout en conservant les principes de base. Le fait d'envisager les familles de normes du point de vue du travail décent peut constituer un meilleur cadre d'ensemble pour l'action normative, et je suis convaincu que nous pouvons utiliser les mécanismes de contrôle de manière plus efficace.

Dans la réalisation des changements en cours, j'ai souvent constaté que les membres du personnel du BIT, au siège comme dans les régions, étaient disposés à tenter des expériences, à faire preuve de créativité et à remettre en cause les hypothèses admises. Ils constituent le vivier de la génération du travail décent, qui conduira notre institution dans l'avenir.

Notre détermination commune à réaliser l'objectif du travail décent est vitale, mais elle ne devrait pas nous inciter à penser que nous pouvons agir seuls. Les buts de la Constitution de l'OIT vont bien au-delà de notre sphère d'influence immédiate. L'emploi et la sécurité dépendent de la politique économique dans son ensemble, et c'est pourquoi le dialogue et la coopération sont absolument essentiels, au niveau national (avec les ministères des Finances, les ministères du Commerce et les autres ministères compétents) comme au niveau international (avec les organisations multilatérales).

Au sein de la société civile, qui se présente sous des formes de plus en plus diverses, il existe de nombreux partenaires éventuels qui partagent nos valeurs et sont à même d'agir là où nous ne le sommes pas. Pourquoi refuserions-nous d'écouter ceux qui peuvent nous aider à atteindre nos objectifs? Pourquoi refuserions-nous de travailler avec eux? Le programme relatif au travail décent fournit une base au partenariat, et nous devrions être capables d'édifier cette base tout en conservant la structure de notre processus de prise des décisions.

Alors que nous nous attaquons à ce défi, il nous faut tous accepter l'idée, comme je l'ai déjà déclaré, que le programme relatif au travail décent est un ensemble. Il existe toujours un risque de voir l'un ou l'autre des mandants de l'OIT déclarer: «Je ne m'intéresse qu'aux normes» ou «je ne m'intéresse qu'à l'emploi». Une telle attitude ne peut être efficace, pour deux raisons simples. Tout d'abord, les différents aspects du travail décent se renforcent mutuellement; ensuite, il doit exister un engagement commun, ce qui signifie que les priorités de chacun doivent faire partie de l'ensemble — c'est là tout le sens de la cohésion dans le tripartisme.

Si nous regardons vers l'avenir, nous pouvons trouver écrasante la tâche qui nous attend. En effet, cette tâche est immense, qui consiste à faire du travail décent une réalité pour l'ensemble du monde. Nombreux sont ceux qui ont le sentiment que la mondialisation est un phénomène implacable et inexorable. La pauvreté et l'insuffisance des ressources sont une réalité. Moi-même, je ressens de la frustration lorsque je suis témoin de toutes les crises humanitaires qui touchent les travailleurs, par exemple les meurtres constants de travailleurs en Colombie.

J'ai suggéré certaines réponses dans le rapport. Cependant, ne sous-estimons jamais nos moyens, qu'incarnent les gouvernements et les organisations présents dans cette salle. Nous avons accompagné l'Afrique du Sud, la Pologne, le Chili et bien d'autres

pays dans leur combat pour la liberté. Une grande partie de l'immense progrès social qu'a connu le XX^e siècle peut être attribuée au travail accompli sans relâche par l'OIT et ses mandants.

Je dois avouer que l'une des choses qui m'ont le plus préoccupé lorsque vous m'avez fait l'honneur de m'élire Directeur général c'était le fait que je n'avais aucun lien historique avec l'OIT. Certes, j'avais travaillé dans le domaine du développement social, mais sans être directement à vos côtés. Je dois vous dire qu'après deux ans de mandat, je ne saurais être plus fier d'être le Directeur général du BIT, précisément à cause de ses 80 ans d'histoire, précisément à cause de ce que vous-mêmes et vos prédécesseurs ont accompli en faveur du progrès social. Lorsque d'aucuns nous rappellent les contraintes auxquelles notre action est soumise, à l'instar de toutes les autres organisations, je pense en mon for intérieur qu'après tout si l'on examine la législation du travail dans le monde, elle s'inspire en large partie des conventions de l'OIT. Si l'on regarde la manière dont sont gérés les conflits sociaux dans le monde, on peut constater que l'OIT est partout à l'œuvre et, lorsqu'on entend dire que le dialogue social est l'un des éléments qui doivent être promus et développés, force est de constater que telle était la mission originelle confiée à l'OIT lors de sa création en 1919.

Par conséquent, je dois dire que, bien que les objectifs de la mise en œuvre de l'objectif du travail décent pour tous et de la diminution du déficit de travail décent apparaissent difficiles et complexes, ce sont là des défis semblables à ceux que cette institution a relevés avec succès par le passé. Imaginez que vous ayez à approuver la première convention au début du XX^e siècle, imaginez les réactions, les difficultés, les oppositions que cette institution a dû affronter lorsqu'elle a tenté d'élaborer pour la première fois dans l'histoire une convention internationale dans le domaine du travail.

Notre tâche est effectivement ardue, mais notre Organisation a déjà accompli d'autres tâches difficiles par le passé, et il nous faut simplement faire preuve de volonté et de détermination pour diminuer le déficit de travail décent et jouer le rôle qui nous revient dans le système international pour parvenir à nos objectifs.

Outre notre histoire, nous disposons d'un potentiel immense et inexploité, il s'agit du soutien et de la solidarité de tous les travailleurs du monde. En renforçant et en élargissant nos propres organisations nationales — syndicats, organisations d'employeurs et gouvernements — nous pouvons ensemble poser les fondations pour l'avènement du travail décent dans l'économie mondiale émergente.

En concentrant notre volonté politique, nous pouvons prendre un bon départ et c'est précisément ce qui est en train de se produire. Par exemple, trois pays appartenant à des régions différentes, la République-union de Tanzanie, le Népal et El Salvador, sont en train de lancer des programmes à échéances fixes pour l'éradication des pires formes de travail des enfants. L'engagement des autorités publiques est un élément essentiel de cette stratégie dans chaque pays. Demain, cet engagement sera mis en relief à l'occasion d'une session spéciale de la Conférence lors de laquelle le Président de la République-Unie de Tanzanie, Son Excellence M. Benjamin Mkapa, nous fera l'honneur de prononcer une allocution.

Notre mission est donc claire: il s'agit de contribuer à réduire le déficit de travail décent. Il nous faut pour

cela à la fois faire preuve de détermination et changer nos comportements pour surmonter les obstacles que nous rencontrerons.

Nous bénéficions du capital accumulé par notre propre Organisation. Au fil des ans, nous avons créé une structure internationale, chargée d'exprimer les besoins des mandants et de favoriser la coopération, qui est unique dans le système international actuel tout en étant profondément enracinée dans les sociétés nationales.

Mais par-dessus tout, l'OIT s'est construite sur des valeurs communes. La justice sociale, le respect des droits et de l'équité, la représentation et le débat démocratiques, l'insertion et l'égalité sont les préoccupations qui nous tiennent le plus à cœur. Nous sommes convaincus qu'une société juste est la pierre angulaire d'un monde civilisé. Nous sommes prêts à mettre nos énergies au service de cet objectif. Les travailleurs, les employeurs, les gouvernements et le Bureau partagent les mêmes objectifs, et ce qui nous donne notre force c'est l'engagement personnel de chacun d'entre nous envers notre prochain.

Cela me rappelle une expérience que j'ai vécue lorsque je préparais le Sommet mondial pour le développement social. J'avais l'habitude de faire observer régulièrement que la crise du développement social était une réalité dans les pays en développement comme dans les pays développés; bien entendu, sa difficulté et sa complexité étaient beaucoup plus importantes dans les pays en développement et elle y était beaucoup plus difficile à résoudre, mais tous les pays connaissaient des problèmes sociaux.

Lorsque je m'exprimais devant les Nations Unies, j'avais l'habitude de donner l'exemple de Harlem situé à une centaine de rues du bâtiment des Nations Unies à New York. Je disais qu'on pouvait visiter Harlem et d'autres lieux souffrant d'une crise sociale, même dans le cadre d'une ville comme New York et j'ai été invité à me rendre dans l'une des rues de ce quartier. La raison pour laquelle j'avais été invité dans cette rue particulière était que, au cours de l'année précédente, neuf jeunes Noirs étaient décédés soit par suite d'une overdose, soit en raison de violents affrontements dans cette rue et les parents avaient décidé qu'ils voulaient la nettoyer pour en faire une rue sans drogue ni armes; du fait que j'étais en contact avec certaines organisations non gouvernementales participant au Sommet, ils m'ont invité.

Lorsque je me suis retrouvé dans cette rue, un jeune enfant de 6 à 7 ans est venu vers moi. J'ai commencé à discuter avec lui et il m'a demandé: «Pourquoi êtes-vous là?» Je lui ai répondu: «Parce que je me soucie de vous.» Il a poursuivi: «Mais pourquoi vous souciez-vous de nous?» Cette phrase m'a hanté pendant toute la durée des préparatifs du Sommet social et je me suis demandé si, pour s'intéresser aux autres, il faut adopter une approche individuelle ou s'il faut mettre en place des institutions, des méthodologies et des instruments afin que nos sociétés prennent soin de ceux qui en ont besoin. Je pense que si nous examinons ce que fait le Bureau international du Travail et si nous nous posons la question de savoir pourquoi faisons-nous ce que nous faisons, je pense que la réponse est que nous nous soucions de notre prochain, en tant qu'institution, que notre institution a pour mandat de s'occuper des travailleurs et de leur existence; que la vie des travailleurs c'est la vie des familles; que la vie des familles c'est la vie d'une communauté; que les communautés sont une partie essen-

tielle des régions et que les régions sont essentielles à la stabilité des nations. Donc oui, nous nous occupons des travailleurs mais la manière dont nous nous préoccupons de leur existence a une incidence très profonde sur la façon dont une nation va être en mesure de résoudre les questions auxquelles nous sommes tous confrontés aujourd'hui.

Pour finir, je dirais que tous ces éléments sont des atouts précieux à une époque d'incertitudes et de bouleversements profonds. Nos valeurs nous guident. Nos structures tant nationales qu'internationales nous offrent un moteur puissant et notre communauté d'approches et de comportements nous donnent l'énergie et la détermination nécessaires pour faire progresser cette Organisation et œuvrer à créer une société plus solidaire dans laquelle les richesses sont mieux partagées. Si cet objectif nous tient vraiment à cœur, nous l'atteindrons.

RAPPORT DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION

Original anglais: La PRÉSIDENTE — Avant de passer à la discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général, je voudrais faire, en premier lieu, la déclaration suivante au nom du bureau de la Conférence.

Cette déclaration concerne la manière dont nous avons l'intention de nous acquitter de notre tâche, et je la fais au nom de tous les membres du bureau de la Conférence afin de vous rappeler les principes que nous avons l'intention de suivre au cours de ce débat. Ces principes seront appliqués avec la plus grande uniformité possible à toutes les interventions, quel que soit l'orateur.

Les principes sur lesquels nous nous guiderons ont été définis par le Groupe de travail sur le programme et la structure de l'OIT, approuvés par le Conseil d'administration et soumis à la Conférence en 1967. Ils figurent aux paragraphes 54 à 58 de son rapport reproduit dans le Mémoire relatif à la 89^e session de la Conférence internationale du Travail, dont vous devez tous, à l'heure qu'il est, posséder un exemplaire. Il appartient au bureau de la Conférence d'appeler l'attention de tous les délégués sur le paragraphe 58 dont la teneur est la suivante: «Dans des périodes de tensions politiques aiguës, une double responsabilité incombe à l'Organisation internationale du Travail: défendre les valeurs de liberté et de dignité de l'homme, proclamées dans sa Constitution, et réduire, au lieu de les multiplier, les points de tension internationale en assurant au degré le plus élevé possible une collaboration continue dans la poursuite des objectifs de l'Organisation internationale du Travail.» Chaque délégué à la Conférence a donc l'obligation envers celle-ci de garder ces considérations constamment présentes à l'esprit, et le Président de la Conférence a l'obligation envers celle-ci de veiller à ce que la Conférence ne les perde pas de vue.

Conformément à cette obligation, j'appelle l'attention de la Conférence sur ce qui suit. En plein accord avec mes collègues du bureau et en votre nom à tous, je demande instamment à tous les délégués qui collaborent avec nous d'appliquer ces principes. En particulier, nous espérons que chacun reconnaîtra qu'il incombe aux membres du bureau de la Conférence de veiller au respect de ces principes et mes collègues et

moi-même sommes décidés à assumer cette responsabilité.

La liberté d'expression est l'élément vital de l'Organisation internationale du Travail. Cependant, pour pouvoir exercer ce droit dans le respect mutuel, nous devons tous accepter une certaine discipline si nous voulons que nos travaux se déroulent favorablement et soient couronnés de succès. Il incombe au Président de séance de veiller au respect de ces principes, et les membres du bureau n'hésiteront pas à intervenir en ce sens. En particulier, si un orateur calomnie un chef d'Etat ou de gouvernement ou s'il insulte personnellement un autre délégué, le Président interviendra immédiatement.

Devant la Conférence, tous les délégués ont l'obligation de s'en tenir à un langage parlementaire et à la procédure acceptée, limitée aux points en discussion, et d'éviter de se référer à toute question étrangère à ces points.

Il importe que tout délégué qui tient à répondre à une déclaration s'abstienne de demander la parole en recourant à un point d'ordre. Il fera connaître au Président de séance, avant la fin de celle-ci, son désir d'utiliser son droit de réponse. Les demandes de réponse sont présentées au bureau durant la séance au cours de laquelle un délégué estime devoir faire usage de son droit. Elles devront être transmises au Président par l'intermédiaire de la Greffière de la Conférence et non pas par une demande de parole au cours de la séance.

Je tiens à bien préciser ici la pratique pour l'exercice du droit de réponse. La réplique doit porter uniquement sur le point en cause. Elle doit être brève, elle ne doit pas excéder deux minutes et ne doit en aucun cas être l'occasion d'un nouveau discours. Enfin, il conviendra de la formuler dans un langage correct et parlementaire. Je tiens à souligner en outre que, pour éviter des débats sans fin, les présidents ont pour pratique de refuser d'autoriser des réponses à une réponse.

Je voudrais aussi appeler votre attention sur la réduction de la durée des discours des délégués participant à la discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général. Vous vous souviendrez qu'une recommandation, tendant à ce que la durée des interventions n'excède pas cinq minutes, a à nouveau formellement été soumise à la Conférence cette année pour décision après consultation des Vice-présidents. J'invite donc tous les délégués à centrer leurs interventions sur ces rapports et sur les activités de l'Organisation internationale du Travail. Le temps dont la Conférence dispose pour examiner son ordre du jour est limité: il est donc impératif de respecter strictement ces dispositions. Tous les ministres et délégués assistant à la Conférence voudront certainement tenir compte, en préparant leur intervention, de cette limite de cinq minutes, afin que la présidence ne soit pas obligée de leur retirer la parole avant la fin de leur discours.

Bien entendu, selon la pratique habituelle, feront exception à cette règle les interventions de tout invité spécial de la Conférence.

Permettez-moi de rappeler que, conformément à la pratique établie, la direction des débats relève exclusivement du bureau, et en particulier qu'il appartient au Président de veiller au respect des principes et des dispositions réglementaires que je viens de rappeler.

Pour ce qui est de la séance spéciale consacrée à la situation des travailleurs dans les territoires arabes

occupés, permettez-moi de rappeler que, sur proposition de la Commission de proposition, la Conférence a décidé que les orateurs qui le souhaiteraient pourraient prendre la parole aussi bien à propos du rapport général qu'au cours de la séance spéciale, sous réserve que la question abordée lors de la séance spéciale ne soit plus évoquée lors du débat sur le reste du rapport. Je voudrais également vous rappeler qu'il a été décidé que la date de clôture de la liste des orateurs qui veulent s'inscrire à la séance spéciale a été fixée au mardi 12 juin à 18 heures.

Enfin, il va sans dire que tous les principes que je viens d'évoquer s'appliquent également à la séance spéciale.

Pour la deuxième fois, le Directeur général a soumis un rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Le rapport de cette année porte sur l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire.

Conformément à la décision par la Conférence, le rapport global fera l'objet d'une discussion en plénière, distincte de celle du rapport du Directeur général, le vendredi 15 toute la journée, avec la possibilité de prolonger la séance de l'après-midi. La discussion se déroulera en trois phases. Lors de la première phase, les porte-parole des employeurs et des travailleurs et, le cas échéant, d'autres délégués feront des déclarations liminaires. La deuxième phase sera réservée aux déclarations des délégués. Au cours de la troisième phase, les porte-parole des groupes et d'autres délégués pourront faire des déclarations finales.

Sous réserve des ajustements qui pourraient être décidés par le bureau de la Conférence, la durée maximale des interventions sera de dix minutes pour les porte-parole des groupes et de cinq minutes pour les délégués. Afin que la discussion soit aussi interactive que possible, il n'y aura pas de liste formelle d'orateurs. Les délégués qui souhaitent prendre la parole devront remplir des fiches qui seront mises à leur disposition dans la salle le vendredi 15 juin au matin.

Grâce à votre collaboration et à votre concours, nous nous acquitterons pleinement de toutes les responsabilités qui nous ont été confiées afin d'assurer le bon déroulement et le succès de cette Conférence. Nous vous remercions, par avance, de votre compréhension.

M. KAMARA (*ministre de l'Emploi et de la Fonction publique, Guinée*) — Je voudrais tout d'abord m'acquitter d'un agréable devoir, celui de vous adresser à vous, Madame la Présidente, ainsi qu'à vos Vice-présidents, les chaleureuses félicitations de ma délégation pour votre brillante élection à la présidence des travaux de la présente session. Vos qualités personnelles alliées à une riche expérience des questions inscrites à l'ordre du jour sont des atouts certains pour le succès de notre Conférence.

Les rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général constituent une contribution importante à la qualification des méthodes de travail de notre Organisation dans la poursuite des multiples missions permanentes et ponctuelles qui lui sont assignées.

En effet, dans un monde en mutation accélérée, marqué par des révolutions technologiques qui bouleversent les modes de vie et amplifient les écarts de développement, l'OIT doit constamment améliorer ses méthodes d'intervention par une adaptation régu-

lière des instruments de travail mis à la disposition des Etats Membres.

Dans cet esprit, la délégation de mon pays, la République de Guinée, a noté avec un réel intérêt les idées fortes contenues dans les différents rapports, notamment celui du Directeur général, intitulé *Réduire le déficit du travail décent: un défi mondial*. En effet, les mutations économiques, sociales et technologiques des vingt-cinq dernières années ont affecté en profondeur la structure du travail et l'emploi ainsi que les systèmes de protection sociale dans leur ensemble. La rapidité de ces mutations, en particulier dans le secteur des services et de la nouvelle économie, provoque des bouleversements qui ont entre autres effets pervers la marginalisation de certaines couches sociales.

Dès lors, la recherche de solutions au problème de l'emploi et de la protection sociale devient un objectif fondamental pour garantir la paix sociale.

Le contexte socio-économique de nos Etats nous invite à mettre en place des structures de promotion de l'emploi au travers des petites et moyennes entreprises, afin de mieux intégrer la mise en valeur des ressources humaines dans les programmes de développement national dans l'esprit du tripartisme. La délégation de mon pays salue l'inscription de cette question à l'ordre du jour de nos débats: les créations d'emplois étant l'une de nos priorités.

Je voudrais à présent exprimer la position du gouvernement guinéen sur les questions techniques inscrites à l'ordre du jour de notre session.

S'agissant de la sécurité et de la santé dans l'agriculture — question qui a fait déjà l'objet d'une première discussion lors de la 88^e session —, les nouvelles normes qui sont proposées établissent un cadre adéquat pour l'élaboration de politiques nationales concernant la sécurité et la santé dans l'agriculture.

La République de Guinée, pays à vocation agropastorale, se réjouit de l'adoption de normes permettant de préserver l'intégrité physique et morale des travailleurs agricoles.

L'inscription à l'ordre du jour de cette Conférence du thème «Sécurité sociale — questions, défis et perspectives» est aussi le signe de la volonté de notre Organisation de rechercher des solutions durables aux difficultés que connaît la sécurité sociale, notamment en matière de couverture des risques sociaux et professionnels.

En effet, la sécurité sociale, dans nombre de nos Etats, ne couvre généralement que les salariés du secteur formel, laissant les travailleurs du secteur informel et des zones rurales — pourtant de loin les plus nombreux, mais aussi les plus vulnérables — sans aucune protection.

Aujourd'hui, les caisses de sécurité sociale doivent relever de nouveaux défis liés à la fois à la conjoncture économique et sociale, au vieillissement de la population des pensionnés, mais aussi au secteur informel, dont l'apport au produit intérieur de nos pays demeure important. Cependant, l'un des défis les plus urgents pour la sécurité sociale est sans aucun doute celui de la pandémie du VIH/SIDA, en raison de son coût et de ses effets dévastateurs sur les populations des pays en développement en général et les travailleurs de ce pays en particulier et partant sur leur économie.

L'ampleur du mal appelle la communauté internationale à davantage de solidarité mais aussi à la mise en œuvre d'instruments juridiques adéquats pour per-

mettre aux institutions de protection sociale de jouer leur rôle avec plus d'efficacité.

Notre session va se pencher également sur la question de la promotion des coopératives en raison de l'importance que celles-ci continuent à avoir dans la vie des travailleurs de nos pays. Dans un contexte économique international et national caractérisé par la rareté des ressources dans les pays en développement, il est en effet nécessaire pour ces pays de renforcer le mouvement associatif, notamment les coopératives, tout en favorisant la concurrence et l'esprit de libre entreprise.

En Guinée, le gouvernement a mis en place des structures de promotion des coopératives en faisant de la décentralisation la cheville ouvrière du développement socio-économique à la base.

Cette volonté du gouvernement de mon pays, la République de Guinée, se matérialise présentement par la mise en place de deux programmes d'appui aux initiatives locales: le Programme d'appui aux communautés villageoises (PACV) et le Programme de renforcement des capacités institutionnelles (PRCI). Ces deux programmes, appuyés par les systèmes de micro-crédit mis en place, apportent un appui financier et matériel aux coopératives dans l'exécution de leurs projets et programmes de développement. Cette politique de développement à la base a permis d'obtenir des résultats positifs au plan de la création d'emplois, de la valorisation des ressources humaines et de l'amélioration des revenus des populations bénéficiaires.

L'action normative de l'OIT est une source permanente d'inspiration pour nos Etats. L'engagement de notre Organisation à promouvoir des normes au service de la paix et du progrès de l'humanité, sa détermination à renforcer le tripartisme et la coopération technique, constituent autant de motifs pour appuyer l'ensemble des propositions formulées par les rapports soumis à l'examen de la présente session. Le gouvernement de mon pays poursuivra ses efforts pour mettre en œuvre les normes de l'OIT et ratifier, le cas échéant, d'autres conventions, en vue de promouvoir davantage la justice sociale, la paix et la démocratie.

Original anglais: M. RAMPAK (délégué des travailleurs, Malaisie) — Permettez-moi de féliciter le Directeur général et le Bureau d'avoir préparé un rapport complet et détaillé, intitulé Réduire le déficit de travail décent — un défi mondial. Le problème du travail décent a été le thème principal de discussion aux récentes réunions et conférences régionales de l'OIT.

L'information, les données et les analyses que contient le rapport, tout en concentrant l'attention sur les efforts faits par l'OIT pour promouvoir le travail décent dans le monde, ont également mis en lumière de nouvelles perspectives qui reflètent clairement les aspirations, les attentes et les espoirs des peuples, surtout des travailleurs et de leurs familles.

Nous espérons que les résultats des discussions que nous aurons ici profiteront aux mandants de l'OIT grâce à leur application efficace par les Etats Membres.

Le Directeur général doit également être félicité pour la façon progressiste dont il a assumé ses fonctions de responsable du Bureau. Je voudrais en particulier le féliciter d'avoir mis en place et appliqué des objectifs stratégiques et des principes de budgétisation stratégique dans le fonctionnement opérationnel

de l'Organisation. Ce recentrage novateur permettra de réaliser plus efficacement le mandat de l'OIT. L'avenir montrera sûrement que les quatre objectifs stratégiques concernant les normes, l'emploi, la protection sociale et le dialogue social ont indiqué au Bureau une bonne direction pour un travail utile. La budgétisation stratégique fournira également les orientations et la discipline nécessaires pour l'allocation des ressources limitées dont dispose l'Organisation. En outre, la budgétisation stratégique aidera à suivre et à évaluer ses opérations et à informer plus clairement et précisément ses mandants de son travail.

Le travail décent est plus qu'un but, c'est notre vie; comme on ne peut gagner sa vie sans travail, il n'y a pas d'existence sans travail décent. Le concept du travail décent est une approche intégrée qui comprend la création d'emplois, les normes fondamentales du travail, la protection sociale et le dialogue social en tant que constituants essentiels. C'est la base des principes fondamentaux et des initiatives de politique générale qui ont été incorporés dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Le Directeur général a également reconnu que le travail décent était est une plate-forme pour le dialogue extérieur et le partenariat. En tant que travailleurs, nous sommes convaincus que les efforts visant à «engager le monde au-delà de l'OIT» pourraient également englober des liens interactifs avec les autres institutions des Nations Unies. Par exemple, le Programme international pour l'abolition du travail des enfants a travaillé en étroite collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'UNICEF, et l'Organisation mondiale de la santé à des programmes d'action conjointe dans plusieurs pays en développement. L'approche interactive pourrait être continuée dans des programmes visant à promouvoir un travail décent dans les pays Membres de l'OIT.

L'Organisation mondiale du commerce, l'OMC, qui encourage la libéralisation du commerce, devrait également protéger le monde du travail en luttant contre la colonisation économique des Etats pauvres et vulnérables par les nations riches et puissantes. Les accords politiques entre les pays développés et en développement ne devraient pas dégénérer en domination et en destruction des économies en développement, et la pauvreté ne devrait pas non plus revêtir une dimension politique. L'OMC ne peut fonctionner dans l'isolement. Elle a besoin des normes fondamentales du travail, de la coopération des travailleurs et du dialogue social pour réussir. Avec ces moyens, l'OIT devrait continuer à promouvoir le programme en faveur du travail décent, sans crainte ni partialité, en établissant la création d'emplois et le développement comme priorités intersectorielles. Le travail décent doit être promu en tenant compte du fait que l'OMC partage notre sentiment et travaille main dans la main avec l'OIT pour réaliser ces objectifs ou idéaux.

L'arrivée d'une économie fondée sur le savoir durant le nouveau millénaire attire notre attention sur l'importance d'éradiquer la pauvreté par le biais de la création d'emplois dans un monde du travail globalisé, et soulève les questions suivantes. Combien de pays sont actuellement prêts à ce changement majeur des priorités économiques? La globalisation évoluera-t-elle vers une nouvelle forme de colonisa-

tion des pays en développement par les grandes puissances? Le processus de globalisation tiendra-t-il compte de la Déclaration de Copenhague de 1995, qui, entre autres, exige que les pays développés suppriment la dette des pays pauvres pour qu'ils parviennent à une croissance soutenue? Quel sera l'avenir des coopératives, des petites et moyennes entreprises, la sécurité de l'emploi et des droits des travailleurs dans le contexte des grandes fusions entre les corporations? La globalisation fait-elle avancer ou reculer le progrès socio-économique? Enfin, la pauvreté peut-elle être éradiquée par le biais de la mondialisation? Voilà quelques-unes des questions qui doivent être examinées non seulement par cette Conférence, mais aussi par les superpuissances.

Original espagnol: M. VALLARINO (ministre du Travail et du Développement social, Panama) — Pour mon pays, le Panama, il est particulièrement intéressant de saisir l'occasion qui nous est offerte de réfléchir au défi mondial que constitue la réduction du déficit de travail décent, ainsi que l'a présenté le Directeur général dans son rapport. C'est un sujet qui semble rallier les suffrages de tous, mais qui implique des politiques, des stratégies et des actions clairement définies.

Il importe de souligner que le travail décent est, plus qu'une aspiration altruiste, un défi mondial; en effet, le chômage croissant, en particulier dans les pays en voie de développement, ne peut être réglé isolément par chacun de nos Etats.

Fermer les yeux et perdre de vue les incidences de la mondialisation sur le marché du travail, et notamment ses effets sur l'augmentation du chômage, n'est pas une attitude réaliste. Une concertation globale est nécessaire car le nouvel ordre économique mondial risque d'achopper sur une réalité sociale qui, au fil du temps, peut devenir absolument insoutenable faute des moyens nécessaires pour la subsistance des êtres humains.

Je prends un exemple: nos pays d'Amérique centrale, producteurs de bananes, courent le risque de perdre des dizaines de milliers de postes de travail dans le secteur agricole à cause de politiques commerciales qui ne tiennent pas compte du droit au travail décent.

C'est la raison pour laquelle nous, les pays du groupe d'Amérique centrale, avons fait entendre notre voix dans les différentes tribunes internationales, et je crois que notre voix a été entendue. L'Union européenne est en train de revoir sa politique commerciale de la banane, qui se résumait au principe «premier arrivé, premier servi», dont l'application pouvait avoir des conséquences négatives et imprévisibles, touchant directement le droit au travail décent.

La République du Panama souhaite vivement attirer l'attention des membres de cette Organisation sur le fait que la guerre dite de la banane constitue un problème social aux conséquences extrêmement graves pour nos travailleurs.

Il en est ainsi car, dans cette petite île où nous vivons, la planète Terre, devenue aujourd'hui un village, les actions des uns se répercutent sur les autres et l'on ne peut concevoir un travail décent qui serait uniquement confiné aux frontières politiques d'un pays.

Les actions qui vont dans ce sens, en particulier dans les pays développés, ne doivent pas favoriser en d'autres lieux le chômage, la marginalisation et la pauvreté.

Par ailleurs, il est évident que les entreprises de nos pays manquent des ressources technologiques et financières qui leur permettraient de lutter à armes égales sur les marchés mondiaux: elles deviennent donc victimes des grandes entreprises qui envahissent les marchés nationaux avec des produits fabriqués à moindre coût, ce qui entraîne la fermeture d'entreprises et l'augmentation du chômage.

Le développement scientifique et technologique crée un besoin urgent de formation des ressources humaines afin d'améliorer la productivité, ce qui permet la diminution des coûts et l'amélioration de la qualité, et donc de réduire nos désavantages comparatifs.

A cette fin, le dialogue social et la concertation ont un rôle fondamental à jouer: c'est ainsi que l'on pourra concevoir des politiques qui tiennent compte de la réalité nationale et de la réalité planétaire.

La mondialisation ne doit pas être une stratégie qui permette aux uns de s'enrichir aux dépens des autres; qui dresse les pays développés contre les pays en développement, les multinationales contre les petites et moyennes entreprises nationales, les nantis contre les pauvres.

Notre objectif doit être de parvenir à la croissance économique et au développement social de nos pays, pour nos travailleurs, et pour nos employeurs, et cela de façon équilibrée et harmonieuse, répondant aux promesses de la mondialisation.

C'est un sujet passionnant mais complexe. Toutefois, il y va de notre responsabilité et nous nous y prenons à temps pour prendre les mesures nécessaires.

Original anglais: M. MOORHEAD (conseiller technique et délégué suppléant des employeurs, Etats-Unis) — Au nom des employeurs des Etats-Unis je voudrais féliciter Madame la Présidente pour son élection bien méritée à la présidence de cette session de la Conférence.

Il y a trois ans, en 1998, les employeurs des Etats-Unis avaient abordé devant cette Conférence la nécessité, pour l'OIT, d'adopter une vision stratégique pour l'avenir. Nous avons dit à l'époque qu'à ce moment crucial de son histoire il était temps pour l'OIT de se doter d'une orientation stratégique pour redéfinir ses objectifs et son fonctionnement à court et à long terme. Le temps est venu de repenser notre action et de modifier nos projets à la lumière des changements dynamiques du monde du travail et de l'économie de marché mondiale. Il faut garantir l'utilité de l'OIT à l'aube du III^e millénaire.

A la suite de la présentation du «travail décent» qui nous a été donnée en 1999, le rapport du Directeur général nous propose, cette année, un programme ambitieux pour cette grande et vénérable institution, en quête de sa place et de son rôle au XXI^e siècle. Mais les cinq minutes qui nous sont accordées pour commenter ce rapport visionnaire nous rendent la tâche difficile.

Ce qui est nécessaire en tout cas, c'est que la discussion de ce rapport doit se poursuivre au Conseil d'administration et dans ses commissions subsidiaires avant d'aller plus loin, afin de garantir, comme le dit le Directeur général, l'existence d'un consensus tripartite.

Au cours de cette session de la Conférence, nous assisterons à une très intéressante séance spéciale du Groupe de travail du Conseil d'administration sur la dimension sociale de la mondialisation, suite à la pro-

position spontanée faite par le Directeur général lors de la session de mars du Conseil d'administration. Il semblerait que cette proposition ferait du Groupe de travail le cœur de l'OIT et priverait de leur raison d'être les commissions subsidiaires du Conseil d'administration et cette Conférence elle-même. La stratégie du travail décent doit être mise en œuvre de façon pragmatique sans réduire les compétences essentielles de l'OIT. Cela signifie aussi que la stratégie du travail décent doit passer de la théorie (trop de choses sont encore à définir) à la mise en œuvre de programmes que les mandants de l'OIT puissent comprendre et auxquels ils puissent s'identifier.

Au cœur du rapport du Directeur général se trouve la nécessité de développer la recherche et les statistiques permettant de rendre compte de la réalité. La planification stratégique, la programmation et l'élaboration des normes bénéficieraient certainement d'une perception plus fine du lieu de travail, et ce dans l'ensemble de l'économie mondiale. Ce dont l'OIT a besoin, c'est d'un programme de recherche sur l'économie et l'emploi qui soit d'ampleur mondiale, dirigé par un économiste ayant l'étoffe d'un prix Nobel, qui renforcerait la crédibilité et la réputation de l'OIT aussi bien auprès de ses mandants que d'autres institutions multilatérales.

Lorsque le Directeur général s'exprime sur le travail décent, il parle, en fait, de la qualité de l'emploi. Aux Etats-Unis, la Fondation pour la politique de l'emploi, au conseil d'administration de laquelle j'appartiens, a mis au point un indice de la qualité de l'emploi fondé sur des données publiées tous les mois. Cet indice se compose de quatre éléments: les offres d'emploi, la qualité de l'emploi (c'est-à-dire la croissance des emplois rémunérés au-dessus du salaire moyen par rapport à celle des emplois rémunérés en dessous du salaire moyen), les prestations totales accordées à l'employé, ainsi que le comportement des employés face aux offres d'emploi et le taux de départs volontaires. Un programme de recherche économique d'ampleur mondiale réalisé par l'OIT pourrait se fonder sur cet indice et comprendre les indices relatifs aux droits de l'homme au travail et à la protection sociale, ce qui impliquerait une grande finesse dans la collecte et l'analyse des données.

En tant que coauteurs de la proposition ayant abouti à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux sur le travail, nous sommes d'accord avec le Directeur général sur le fait que les droits qui y sont énoncés constituent un socle non négociable pour le travail décent.

Une chose nous dérange, non seulement dans ce rapport, mais aussi dans d'autres publications et documents de cette Organisation: les principes et droits au travail sont souvent présentés diversement et sous différents angles. Outre que cela met à mal ces principes et ces droits, sur lesquels nous sommes tombés d'accord après quatre ans de négociations difficiles et tendues, cette situation ne peut que semer la confusion parmi les mandants et la communauté mondiale quant au sens de ces principes.

Ce problème est important parce que l'OIT doit relever le défi d'asseoir son rôle central dans le système multilatéral sur la base d'une politique crédible. De même, l'OIT ne doit pas céder à d'autres institutions, telles que les Nations Unies, le soin d'interpréter et d'appliquer la Déclaration, comme elle l'a fait pour le site Web concernant le Pacte mondial. En outre, il existe une différence entre le respect des

principes de la Déclaration et les obligations imposées aux Etats ayant ratifié les conventions fondamentales qui doivent être maintenues.

Nous sommes d'accord avec le Directeur général sur le fait que les autres éléments du programme du travail décent sont surtout indicatifs. Comme il le dit page 41, sa réalisation dépendra de la situation de chaque pays et de ses priorités. Dans une économie mondialisée, il faut différencier clairement les droits impératifs, qui constituent le socle du travail décent et les autres problèmes du travail décent, qui doivent être traités sur la base des circonstances propres à chaque pays, et pour lesquelles il n'existe pas de panacée.

Nous pensons que le rapport est erroné lorsqu'il place le travail décent et les normes avant l'emploi. Comme l'a déclaré le Directeur général, il n'y a rien à protéger s'il n'y a pas d'emplois. Cet élément du programme du travail décent susceptible de se répercuter sur l'avantage comparatif des pays en développement ne devrait pas être considéré comme un frein ou un obstacle à la création d'emplois, dans un monde où le chômage et le sous-emploi sont massifs.

La mondialisation est, en fin de compte, une course vers le sommet. Tous ceux qui ont escaladé une montagne savent qu'il y a souvent des hauts et des bas avant d'en atteindre le point culminant. Une course vers le sommet ne se fait pas en ligne droite. L'OIT devrait être perçue comme une organisation qui soutient entièrement la mondialisation. Nous estimons que l'adoption de la Déclaration par la Conférence montre que le débat sur la dimension sociale de la mondialisation appartient à l'OIT.

Original espagnol: M. MORALES CARTAYA (ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Cuba) — Cuba a poursuivi la tendance vers une reprise économique progressive et soutenue après avoir emprunté, ces dix dernières années, la voie de la transformation avec, en vue, divers objectifs: l'amélioration de l'efficacité économique, l'ouverture et l'insertion dans l'économie internationale, la correction du déséquilibre financier interne et externe et le perfectionnement des entreprises.

Nos avancées indéniables, même si elles ont été insuffisantes, résultent de la volonté de faire face à la crise économique et cela grâce au consensus et à la résistance de l'héroïque peuple cubain, avec sa fermeté et sa souplesse, afin de réaliser les changements nécessaires, sans renoncer à ses principes, et de relever le défi gigantesque consistant à défendre ses acquis et à assurer son avenir, malgré le renforcement du blocus criminel des Etats-Unis.

Alors que la situation de l'emploi dans le monde reste caractérisée par de grands déficits pour les travailleurs dans diverses régions, comme l'affirme un nouveau rapport du BIT, dans mon pays, le taux de chômage qui était de 8,3 pour cent en 1995 a baissé, passant à 5,4 pour cent en 2000. Tandis que le rapport relève que les femmes ont encore des revenus inférieurs, subissent un taux élevé de chômage et se concentrent généralement dans les postes de travail les moins qualifiés, à Cuba, la participation féminine est de 43 pour cent de l'emploi total, et les femmes représentent 66 pour cent de la main-d'œuvre.

Les succès de Cuba dans le domaine social se concrétisent par un accès massif et gratuit à l'éducation et à la santé publique. Il y a également la couverture universelle de la sécurité sociale, la culture et le sport qui figurent parmi les éléments les plus importants à avoir

eu une influence sur l'espérance de vie, qui est aujourd'hui de 76 ans.

Sur les 250 000 000 d'enfants obligés de travailler dans le monde entier, aucun de ces enfants n'est cubain. Pas un seul de nos enfants, de nos jeunes et de nos personnes âgées, hommes ou femmes, ne sont dépourvus de protection sociale ou désenparés; 10,8 pour cent du produit intérieur brut sont destinés à 1 355 000 personnes bénéficiaires de la sécurité sociale. On a allongé d'un an le droit de la femme qui peut jouir de la maternité et se consacrer à l'attention et aux soins du nouveau-né, tout en respectant ses droits au travail.

Durant le processus révolutionnaire, 700 000 universitaires ont obtenu leur diplôme dans un esprit patriotique et dans une vocation solidaire, comme on l'a vu dans les missions internationales d'entraide désintéressée aux peuples frères d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes.

Le récent 18^e Congrès de la Centrale des travailleurs de Cuba a montré la très forte participation des travailleurs à toutes les affaires économiques, sociales et politiques du pays. L'unité démocratique des travailleurs, des paysans, des étudiants, des retraités, des combattants, bref, du peuple tout entier a été réaffirmée.

L'idée du travail décent pour tous est apparue dans tous les pays au siècle dernier et nous nous rendons compte aujourd'hui, à l'aube de ce nouveau millénaire des grands obstacles qui se posent. Mais aux grands maux les grands remèdes. Nous vivons dans un monde hégémonique et unipolaire, marqué par la mondialisation néolibérale.

Des millions de démunis comprennent que l'unique solution possible est de s'unir et de lutter inlassablement afin de faire disparaître les causes de ces inégalités et d'instaurer un ordre mondial où régneront la solidarité, la justice sociale et l'égalité entre les hommes. Ce n'est qu'ainsi que le travail décent et la protection sociale seront garantis pour tous les habitants de cette planète.

Original anglais: M. CHANDRAPRASERT (délégué gouvernemental, Thaïlande) — C'est indéniablement un très grand plaisir et un très grand privilège pour moi que de vous féliciter très sincèrement, Madame la Présidente, au nom du gouvernement du Royaume de Thaïlande et nous savons que, grâce à votre grande sagesse et à votre savoir-faire, cette réunion sera couronnée de succès.

La présence du gouvernement thaïlandais est une preuve que nous sommes tout à fait engagés dans les quatre objectifs du travail décent. Le 26 février, le Premier ministre, Thaksin Shinawatra, a fait une déclaration à l'Assemblée nationale indiquant que les ressources humaines sont au cœur même de la nouvelle économie.

Le gouvernement s'est donc engagé à déployer des efforts pour développer et élever le niveau de la main-d'œuvre thaïlandaise l'idée étant d'améliorer l'expertise et les compétences de la population active thaïlandaise grâce à une politique monétaire et fiscale adéquate et de faire en sorte que les travailleurs reçoivent une compensation qui soit juste. Le Premier ministre a aussi engagé le gouvernement de la Thaïlande à mettre en œuvre des mesures de sécurité sociale appropriées qui assurent une bonne couverture pour l'ensemble des travailleurs et garantissent la protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement

sur le lieu de travail, en particulier pour les jeunes et pour les femmes. De plus, afin de renforcer le dialogue tripartite et le dialogue social, le Premier ministre thaïlandais promet de promouvoir la création d'un système de relation de travail qui donne l'occasion à toutes les parties concernées de participer à la résolution des problèmes de travail.

Le gouvernement s'est donc engagé à améliorer la couverture sociale des travailleurs thaïlandais et à prendre des mesures concrètes pour l'introduction d'un programme universel de soins de santé permettant de dispenser les soins de santé de base à tous. Au titre de ce programme, tout citoyen thaïlandais n'a qu'à payer 30 bahts c'est-à-dire environ 67 centimes de dollar américain, pour une visite à l'hôpital, quels que soient les problèmes dont il souffre, que ce soit d'un simple rhume ou d'un cancer. Une autre décision a par ailleurs été prise qui est d'améliorer les moyens d'existence des ouvriers agricoles avec la mise en place d'un programme de microcrédit fournissant à chaque village 1 million de bahts, c'est-à-dire environ 22 000 dollars américains, ce qui représente la somme pour démarrer la promotion des produits locaux. L'idée est en effet d'assurer aux agriculteurs des revenus et un emploi, c'est-à-dire de réduire le déficit de travail décent, mais aussi d'améliorer la dimension qualitative, en insistant tout particulièrement sur l'égalité entre les hommes et les femmes.

Il y a un véritable engagement pris pour que les femmes prennent leur sort en mains, et ceci se fait en collaboration avec l'OIT et le Japon. Nous avons aussi cherché à créer des opportunités pour que les femmes fassent leurs tous ces engagements, notamment celles qui sont vulnérables. Le gouvernement thaïlandais s'efforce de garantir un travail décent à tous les travailleurs de Thaïlande en milieu urbain, en milieu rural, les hommes comme les femmes.

Cet engagement du gouvernement de la Thaïlande de protéger les travailleurs s'est bel et bien concrétisé et j'en veux pour preuve la ratification de quatre des huit conventions essentielles, la dernière étant la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. Le gouvernement est en train de lancer une consultation publique pour la ratification de la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973.

Nous vivons une époque troublée et nous savons que dans l'Asie du Sud-Est, les pays de l'ANASE coopèrent pour réduire l'impact social du déficit de travail décent. Les ministres des pays de l'ANASE ont reconnu que la création d'une capacité humaine était l'instrument clé propre à surmonter la récession et à améliorer les marchés concurrentiels.

En outre, les ministres ont noté qu'il était important d'améliorer la capacité à concevoir des systèmes de protection sociale et des programmes de création d'emplois, et de promouvoir la coopération tripartite dans le cadre de la restructuration économique.

Comme vous pouvez le constater, les pays de l'ANASE sont confrontés au spectre de la récession de l'économie mondiale qui pourrait réduire à néant tous les sacrifices réalisés ces quatre dernières années, mais nous n'avons pas pour autant perdu du vue nos engagements en matière d'objectifs stratégiques. Nous avons bien au contraire intensifié les coopérations pour pouvoir atteindre ces objectifs et réduire ce déficit de travail décent dans nos pays. A cet égard, les pays de l'ANASE souhaitent travailler en coopération étroite avec l'OIT et en particulier le bureau Asie-Pacifique avec lequel nous avons fait un travail

fantastique pour assurer un travail décent pour tous dans notre région.

Original russe: M^{me} MUSAEVA (ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, Tadjikistan) — Je voudrais tout d'abord féliciter la Présidente à l'occasion de son élection à un poste si élevé et exprimer notre reconnaissance aux organisateurs de la 89^e session pour la possibilité de participer à ce forum et pour la création des conditions de son succès.

Il y a un an, depuis cette tribune, j'ai informé les participants à la 88^e session de la Conférence internationale du Travail des réalisations du peuple tadjik, tant pour ce qui est de l'instauration de la paix que de la stabilité politique générale dans le pays. Ces transformations ont eu pour résultat les tendances qui se sont manifestées dans la stabilisation macroéconomique et la croissance économique. Nous avons vu des changements positifs dans l'état d'esprit de la population et un ravivement dans toutes les sphères de la vie sociale. Malgré les difficultés, le gouvernement du Tadjikistan, grâce à ses mesures de construction pacifique et avec le soutien des institutions financières, des pays donateurs et des organisations internationales, marche d'un pas ferme vers l'établissement d'une économie de marché, vers le renforcement des principes démocratiques du développement dans le respect des droits fondamentaux de l'homme.

En tant que Membre de plein droit de l'Organisation internationale du Travail, le Tadjikistan, avec ses trois représentants, le gouvernement, les employeurs et les travailleurs, s'efforce de remplir ses engagements. En décembre 2000, le gouvernement a examiné une information spéciale sur l'application des mesures d'exécution des engagements du pays vis-à-vis de l'OIT. Outre les 52 conventions de l'OIT déjà appliquées dans le pays, le Parlement a ratifié en décembre 2000 la convention (n^o 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. Ensuite, le gouvernement s'est efforcé de payer sa dette vis-à-vis de l'OIT en versant sa contribution initiale pour récupérer son droit de vote.

A présent, nous avons préparé, conformément à nos accords, un programme de coopération entre le Tadjikistan et l'OIT pour les trois prochaines années. Nous tenterons ainsi d'appliquer et d'intégrer les principes d'un travail décent au niveau national. J'espère que, lors du séjour de notre délégation tripartite à cette session, nous pourrions signer ce document, en juin ou en juillet de cette année.

L'un des problèmes les plus aigus au Tadjikistan est le manque de capitaux et l'excédent de main-d'œuvre. Les problèmes d'emploi sont très importants surtout en ce qui concerne les jeunes et les femmes. J'avais déjà demandé à la session précédente la coopération et l'assistance de l'OIT sur ce point. Je tiens à exprimer mon appréciation à la direction du BIT pour le soutien accordé à notre projet de création d'un centre de rééducation et de formation professionnelle des anciens militaires et de leur intégration dans la vie pacifique par le développement du système des microcrédits.

C'est aussi avec le soutien de l'OIT que nous avons tenu en mars 2001 une conférence sous-régionale sur les migrations de main-d'œuvre en Asie centrale. Le gouvernement s'est basé là-dessus pour adopter des principes en matière de migrations pour les travailleurs de la République du Tadjikistan. J'espère que notre document sur la stratégie en matière d'em-

ploi au Tadjikistan sera également préparé avec la collaboration des experts du BIT.

Le rapport du Directeur général souligne que l'élargissement de l'accès au travail est le meilleur moyen d'en finir avec la pauvreté. Je voudrais noter à ce propos qu'au Tadjikistan, nous terminons la préparation d'un document sur la stratégie de réduction de la pauvreté dont la mise au point a été commencée à l'initiative de notre Président, avec le soutien de nombreuses institutions financières et en consultation avec des représentants de la société civile, des collectivités locales, des pauvres eux-mêmes et des donateurs internationaux.

Notre stratégie se fonde sur la stimulation de la croissance économique avec un recours intensif aux ressources en main-d'œuvre, en garantissant des services sociaux de base et une aide ciblée aux couches les plus pauvres de la population. Dans deux sections spécifiques de ce document, stratégique, la protection sociale et celle de la main-d'œuvre sont décrites et nous traitons ici du travail décent, en insistant sur la protection sociale et le dialogue social, les conditions de l'hygiène du travail, l'assistance aux couches vulnérables de la population, la rémunération du travail, l'égalité dans l'emploi.

Dans le cadre de notre stratégie, nous avons mis au point des mesures de réforme de nos bases législatives, y compris du travail, de la formation du personnel, la création d'une base de données informatiques et la mise en place d'un service consultatif avec l'aide des organisations internationales.

Nombre de ces problèmes seront réglés sans doute conjointement avec l'OIT dans le cadre des travaux pour un travail décent.

En conclusion, je voudrais souligner que je suis convaincue qu'à cette session aussi nous réussirons à élaborer des approches communes concertées sur les principales questions abordées à la Conférence.

Au nom de la délégation du Tadjikistan, je vous réitère notre soutien au programme pour un travail décent, aux mesures que propose l'OIT pour la réforme de l'Organisation, pour son renforcement et pour l'élargissement de son influence.

Original anglais: M^{me} WILSON (ministre du Travail, Nouvelle-Zélande) — Ma délégation souhaite féliciter la Présidente pour son élection et lui formuler ses vœux de plein succès.

La mondialisation a changé la Nouvelle-Zélande et ce changement va continuer car la mondialisation a des répercussions sur tous les domaines de la vie. Nous sommes partie intégrante de l'économie mondiale et notre économie nationale est de plus en plus dépendante des changements économiques et sociaux qui interviennent ailleurs.

La mondialisation est porteuse d'emplois, certes, mais elle est assortie d'une concurrence accrue et cela augmente le risque des transferts des gens et des capitaux vers d'autres économies. A la lumière de ces défis, la Nouvelle-Zélande a suivi deux voies pour appliquer le principe de travail décent. Tout d'abord, réformer notre conception des droits sur le lieu de travail et, ensuite, garantir que tous nos citoyens ont des droits égaux au travail.

En ce qui concerne l'égalité des droits au travail, l'année dernière mon gouvernement a promulgué une nouvelle législation en matière d'emploi, à savoir la Loi sur les relations professionnelles. Cette loi consacre le retour des valeurs du tripartisme en introdui-

sant une démarche plus coopérative entre les partenaires sociaux qui soit basée sur la confiance, le respect mutuel et la négociation collective.

Nous sommes également en train de réviser les lois relatives à la santé et à la sécurité sur le lieu de travail, les lois sur l'égalité en matière d'emploi et les lois relatives aux congés. Il s'agit dans le cadre de cette stratégie de garantir une couverture pour tous les travailleurs et un code minimum pour les normes en matière d'emploi. Il s'agit également de renforcer le partenariat entre employeurs et travailleurs par le biais d'une communication plus efficace.

Mon gouvernement est déterminé également à garantir la sécurité et la santé du travail des enfants en Nouvelle-Zélande pour qu'ils ne soient pas exploités. En ce moment même, la Nouvelle-Zélande est en train de ratifier la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

En ce qui concerne les droits au travail, nous nous rallions au Directeur général pour dire qu'«on n'insistera jamais assez sur la priorité que revêt la création d'emplois». Nous avons mis en place une stratégie nouvelle de l'emploi dont les objectifs sont les suivants: réduire le nombre de ceux qui sont constamment désavantagés sur le marché du travail et augmenter le nombre d'emplois pour garantir un revenu pour tous.

Pour ce faire, mon gouvernement a mis en place un programme de travail qui établit un lien entre l'emploi, d'une part, et l'éducation, la sécurité sociale et le développement économique, d'autre part. Les éléments clés de ce programme sont de garantir que la politique macroéconomique suscite une croissance durable qui soit créatrice d'emplois, de lever les obstacles à la création d'emplois, de faire en sorte que la main-d'œuvre soit flexible, hautement qualifiée et bien rémunérée, de mettre en place des communautés solides et d'améliorer la participation de tous ceux qui souffrent de handicaps, de tous les groupes vulnérables et de tous ceux qui souffrent de chômage de longue durée, surtout en ce qui concerne les peuples maoris et ceux des îles du Pacifique.

Il y a un lien étroit entre ces éléments et les messages que le Directeur général a véhiculés dans son rapport.

Comme l'a dit à juste titre le Directeur général dans son rapport, il a été élu avec mandat de moderniser et de renouveler l'Organisation, et c'est pourquoi mon gouvernement souhaite féliciter le Directeur général pour les compétences dont il a fait preuve dans son travail.

Nous reconnaissons que le progrès qui a été enregistré est considérable dans le cadre surtout du programme de travail de l'OIT qui a utilisé le travail décent comme référence en matière de politique stratégique. Les réformes de gestion et les réformes structurelles, la mise en place de la budgétisation stratégique sont les bases saines qui vont permettre à l'Organisation de faire un travail pertinent et efficace.

Nous reconnaissons également que le travail en cours qui consiste à édicter, promouvoir et faire appliquer les normes est bien plus efficace. Nous appuyons donc les approches innovatrices qui regroupent les familles de normes et nous appuyons la position du Directeur général qui dit et je cite en substance: «Nous devons poursuivre l'objectif de donner un socle social à la mondialisation économique d'une façon qui soit acceptable tant pour les pays en développement que pour les pays développés, et cela doit se faire par le biais du consensus.»

Le Directeur général nous a demandé à chacun d'entre nous de donner notre opinion sur la façon de renforcer l'OIT. Nous allons nous concentrer sur deux points. Tout d'abord, il s'agit de maintenir cet élan de modernisation et de renouvellement de l'Organisation. Nous avons déjà fait des progrès considérables. Cependant, la réforme du secteur public doit continuer et requiert une amélioration et un développement constants. Ensuite, il faut absolument travailler de concert avec d'autres institutions internationales pour que leur travail soit axé sur les objectifs du travail décent.

A cet égard, il faut que nous nous penchions sur la façon dont le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation, du Conseil d'administration, peut être renforcé pour qu'il constitue un forum majeur de réflexion et de débat sur les politiques et les institutions capables de promouvoir le progrès social dans l'économie mondiale. Je vous remercie.

Original arabe: M. AL SHO'ALA (ministre du Travail et des Affaires sociales, Bahreïn) — Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux. J'ai le plaisir de diriger la délégation de mon pays, le Bahreïn, à cette importante Conférence et je souhaiterais à cette occasion adresser à Madame la Présidente mes plus sincères félicitations pour la confiance dont elle a bénéficié de la part de tous les membres de la Conférence qui l'ont élue à la présidence de cette session, en lui souhaitant, ainsi qu'à la Conférence, plein succès.

Permettez-moi tout d'abord de vous dire que la période qui vient de s'écouler au Bahreïn était particulièrement importante car plus de 98 pour cent de la population ont approuvé la Charte nationale du travail qui constitue véritablement un pacte entre son Altesse le Cheik Hamad Ben Issa AL-KHALIFA, l'Emir du Bahreïn, et la population, réaffirmant ainsi ce que la Constitution adoptée en 1973 a déjà stipulé, à savoir que le travail est un devoir pour tout citoyen, que tout citoyen a le droit au travail et le droit de le choisir, et que l'Etat doit garantir aux citoyens les possibilités et les conditions équitables d'emploi dans le cadre des programmes nationaux pour le développement économique, sans imposer ni travail forcé ni obligatoire à qui que ce soit, tout en respectant les libertés individuelles, l'égalité sans discrimination ainsi que la liberté d'association et la liberté syndicale.

Pendant la même période, le Bahreïn a été élu membre de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. Nous en sommes très fiers car ceci constitue une reconnaissance de ce que l'Etat du Bahreïn a réalisé dans ce domaine, notamment l'instauration des principes de la démocratie et de l'Etat de droit.

Je souhaite ici exprimer ma grande appréciation du rapport du Directeur général. Nous approuvons ce qu'il a affirmé concernant la relation entre le travail décent et la stabilité économique et politique, l'augmentation de la productivité, l'encouragement de l'investissement étranger ainsi que le lien entre la démocratie et la bonne performance économique, sans oublier que le travail décent, compte tenu des effets négatifs de la mondialisation, ne peut se faire qu'en prenant en considération les particularités et les priorités de chaque Etat.

Nous approuvons également l'appel du Directeur général à donner à l'OIT un rôle principal dans l'instauration d'une assise sociale à la mondialisation éco-

nomique en améliorant le travail du BIT, en modernisant ses organes et ses données et en encourageant les Etats membres à respecter les normes internationales du travail ainsi qu'en renforçant la coopération avec les autres organisations internationales comme l'OMC, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.

Dans notre pays, nous avons veillé à garantir un travail décent aux citoyens par le biais d'un certain nombre de programmes et de projets, le plus récent étant le programme national pour l'emploi et la formation des citoyens, que le ministère du Travail et des Affaires sociales a commencé à mettre en œuvre dès le début du mois dernier, 25 millions de dinars sont alloués pour la réalisation de ce projet sur deux ans et 11 000 demandeurs d'emplois en profitent.

Ce programme complète les programmes et politiques adoptés par l'Etat du Bahreïn et comprend un certain nombre de projets précis. A titre d'exemple, assurer une aide financière mensuelle immédiate aux chercheurs d'emplois, pendant une période maximum de six mois; exonérer des taxes de formation toute personne inscrite sur la liste des demandeurs d'emplois et suivant une formation ainsi que les étudiants payant eux-mêmes leurs études; employer et former 4000 demandeurs d'emplois ayant interrompu leurs études ou n'ayant pas de diplôme universitaire.

Ce programme comprend un projet visant à employer et à former plus de 1000 diplômés ayant des spécialisations telles que la littérature arabe, la gestion et les sciences humaines; il comprend également un projet visant à soutenir le recrutement de 2000 personnes issues de familles nécessiteuses.

Le programme national offre des bourses de formation aux plus méritants ainsi qu'aux enfants des familles nécessiteuses. Il comprend un projet de réhabilitation visant à intégrer les jeunes dans le domaine du travail indépendant et de création de petites et moyennes entreprises. Un autre projet concerne la réhabilitation et l'emploi des personnes licenciées de leur travail; il y a également le projet de recrutement et de formation des personnes ayant des besoins particuliers comme les handicapés et le projet de soutien aux familles productives, en collaboration avec les organisations internationales.

Nos efforts ainsi que nos ambitions ne se limitent pas à ces projets; nous œuvrons actuellement à améliorer les législations en place afin de donner aux travailleurs plus de liberté et de droits syndicaux car nous sommes convaincus qu'il est important de donner à tous les partenaires sociaux toutes les possibilités leur permettant de participer au processus de développement économique et social. Nous poursuivons également les efforts en vue d'élargir la protection sociale, y compris l'amélioration des salaires. Nous avons aussi ratifié un plus grand nombre de conventions internationales du travail, la dernière en date étant la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

En conclusion, je souhaite réitérer ce que le Directeur général a affirmé dans son rapport, à savoir que le travail décent ne pourrait se réaliser que par la coopération de tous les partenaires sociaux et c'est précisément ce que nous œuvrons à réaliser dans l'Etat du Bahreïn.

Original arabe: M^{me} AL-QUDSI (ministre des Affaires sociales et du Travail, République arabe syrienne) — Au nom de la délégation arabe syrienne, nous

sommes très heureux d'adresser nos salutations à la Présidente et au Directeur général du BIT. Nous présentons à Madame la Présidente nos félicitations pour son élection et pour la confiance qui lui a été accordée par cette Conférence; nous lui souhaitons beaucoup de succès et espérons que les discussions entre les partenaires sociaux déboucheront sur des résolutions et des recommandations exprimant les objectifs de l'OIT.

Nous réaffirmons notre adhésion aux principes et objectifs de cette Conférence et de l'Organisation. Nous tenons à coopérer de manière permanente et positive avec l'Organisation dans le but de protéger les travailleurs et le travail. Nous respectons toutes les résolutions et toutes les normes adoptées par les conférences internationales du travail et en particulier la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail. En effet, la République arabe syrienne a adhéré à cette Déclaration et a ratifié 46 conventions, parmi lesquelles six sur les huit conventions fondamentales. Nous continuons sur la voie de ratification de différentes conventions surtout celles qui sont en harmonie avec notre législation nationale.

Grâce à la politique du gouvernement menée sous l'égide du Président Bachar al-Assad et visant à moderniser l'Etat et la législation, nous avons amendé plusieurs lois de manière à les rendre conformes aux conventions internationales.

Nous déclarons à cette occasion que nous avons fait de grands progrès sur la voie de la ratification de la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973 et la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, et nous avons soumis les instruments nécessaires en vue de leur ratification; nous aurons ainsi complété la ratification des conventions fondamentales du travail ayant trait à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Nous devons souligner que l'ordre du jour de la Conférence comporte des points importants. La République arabe syrienne déploie tous les efforts nécessaires pour assurer des conditions de travail décentes et dans tous les domaines et vise à réaliser l'égalité des chances entre les citoyens.

Le ministère met également en œuvre un projet de formation visant à assurer la participation totale des handicapés au sein des communautés locales. Cet objectif a été affirmé lors de la décennie des Nations Unies pour les handicapés 83-92; plusieurs projets de formation ont été ainsi appliqués. Un climat propice aux investissements arabes et étrangers a été assuré grâce à l'adoption de textes législatifs de manière à créer des emplois productifs et décents et à éliminer le chômage.

Nous saluons les efforts déployés par le BIT pour soutenir les activités parmi lesquelles celles qui concernent les pays arabes. Parmi les activités réalisées en Syrie, nous pouvons mentionner une étude sur le marché du travail dans le secteur agricole, laquelle est sur le point de s'achever et qui permet de classer les spécialités et les compétences de la main-d'œuvre en vue de lui assurer des emplois adéquats et de résorber le chômage.

Nous espérons que le BIT va élargir l'utilisation de la langue arabe dans ses différents services et nous l'encourageons à utiliser l'arabe sur Internet, car il s'agit de la langue officielle de 22 Etats Membres de l'OIT. C'est aussi une des langues adoptées par l'OIT, les Nations Unies et plusieurs de ses agences spécialisées.

Notre gouvernement déploie des efforts sérieux pour réaliser une paix juste et globale basée sur l'application des résolutions internationales et le principe de la terre contre la paix. Il a laissé la voie ouverte au processus de paix, rappelle son adhésion aux principes de la Conférence de Madrid et ne peut accepter d'autres bases que celles sur lesquelles a été fondé le processus de paix.

Nous lançons un appel à la communauté internationale et aux parrains du processus de paix afin de déployer des efforts visant à rattacher les trois volets des négociations de paix, les volets syrien, libanais et palestinien, et ce en permettant le retour du Golan à la Syrie, des fermes de Shabah au Liban ainsi que la création de l'Etat indépendant de Palestine avec comme capitale Jérusalem.

Nous concluons en saluant les efforts de notre guide, le Président Bachar al-Assad en vue d'instaurer une paix juste et globale grâce au principe de la terre contre la paix.

(Original thaï) M. SAENGSANK (délégué des travailleurs, Thaïlande) — C'est pour moi un grand plaisir et un grand honneur, au nom des travailleurs thaïlandais de pouvoir m'adresser à vous tous ici aujourd'hui. La Thaïlande traverse une dure crise économique depuis 1997, et aujourd'hui tous les secteurs de l'industrie thaïlandaise espèrent que l'économie rebondira dans un avenir proche, et en particulier le gouvernement. Pour l'instant, en fait, le taux de chômage continue à monter, et la qualité de vie des travailleurs thaïlandais ne s'améliore pas. Au nom des délégués thaïlandais, j'aimerais vous faire part de nos problèmes et de nos préoccupations.

Aujourd'hui, les travailleurs thaïlandais ne jouissent toujours pas de la sécurité de l'emploi. Lorsque les travailleurs sont encore en mesure de travailler, ils sont licenciés à cause de la crise. Ces travailleurs n'arrivent pas à retrouver un emploi dans des délais suffisants et ne perçoivent plus de revenus pour leur permettre de survivre et de faire survivre leurs familles. Le mouvement syndical thaïlandais demande donc au gouvernement d'appliquer immédiatement le décret royal sur l'assurance chômage.

Droit d'organisation: on empêche les travailleurs de s'organiser en syndicats. La loi sur les relations professionnelles de 1975 stipule que les travailleurs thaïlandais ont le droit de s'organiser en syndicats, mais la procédure de mise en œuvre est très difficile. Les travailleurs sont souvent licenciés avant même d'avoir pu s'inscrire dans un syndicat. Il s'agit d'une tactique qui vise à détruire et à interdire les syndicats. Le mouvement syndical thaïlandais exige que le gouvernement améliore et amende la loi sur les relations professionnelles de 1979, qui a été approuvée il y a 25 ans afin de protéger les organisateurs de syndicats.

Qualité de vie des travailleurs thaïlandais: la qualité de vie des travailleurs thaïlandais est mauvaise et n'est pas liée au niveau de vie général. De nombreuses entreprises étrangères sont présentes en Thaïlande. La main-d'œuvre thaïlandaise fabrique des produits de grandes marques et des marchandises très compétitives sur le marché mondial. Cependant, les travailleurs thaïlandais ne reçoivent encore que des revenus très bas. La structure des revenus thaïlandais est divisée en 3, 165, 140 et 130 bahts. Cela peut paraître plus élevé qu'en Chine ou au Viet-Nam, mais le coût de la vie chez nous est plus élevé que dans ces deux pays. En outre, la Thaïlande n'a pas de structure

nationale des revenus. Un grand nombre de travailleurs qui ont travaillé pendant 5 à 10 ans ne perçoivent encore que le salaire minimum.

Travailleurs migrants illégaux en Thaïlande: c'est un problème qui touche la Thaïlande depuis de nombreuses années. Le gouvernement n'a pas trouvé de mesures pour résoudre ce problème, particulièrement pour ce qui est des droits de l'homme. Le gouvernement permet à certaines personnes de réaliser des bénéfices aux dépens des travailleurs migrants illégaux. De plus, certains employeurs engagent des travailleurs en maintenant le niveau le plus bas des droits de l'homme. Nous demandons au gouvernement de prendre des mesures juridiques afin de leur permettre de travailler dans les secteurs comme la pêche, l'agriculture, le bâtiment et d'autres secteurs, qui ne touchent pas l'emploi des travailleurs thaïlandais. Nous voulons aussi qu'il y ait des mesures juridiques qui les protègent.

Transparence dans le cas de M. Thanong Poti Anh, (ancien président du Congrès du travail de Thaïlande): le gouvernement doit agir et faire la lumière sur la disparition en 1991 de M. Thanong Poti-Ahn, ancien président du CTT sous le régime dictatorial. A cette époque, le gouvernement militaire a fermé le syndicat national des entreprises d'Etat. M. Thanong a lutté pour la démocratie, contre le gouvernement militaire. Le gouvernement l'a empêché de participer à la Conférence internationale du Travail à Genève en juin 1991. Il a disparu à la fin du mois de juin de cette année. La société thaïlandaise pense que M. Thanong a été tué par la dictature militaire, c'est pourquoi nous voulons que la lumière soit faite sur ce cas. Nous avons demandé de plus amples enquêtes ainsi qu'une réelle transparence sur ce cas.

Ces cinq points sont de la plus haute priorité pour le mouvement syndical thaïlandais. Toutefois, nous devons dire que nous avons pu bien coopérer avec le ministère du Travail et des Affaires sociales, ainsi qu'avec le gouvernement. Certains problèmes ont pu être résolus. Nous constatons des développements positifs dans certains domaines, comme le travail des enfants et l'assurance sociale.

Original arabe: M. AL-FAYEZ (ministre du Travail, Jordanie) — Que la paix et la bénédiction de Dieu soient avec vous. Je suis heureux de présenter mes sincères félicitations à Madame la Présidente pour son élection à la présidence de la Conférence, lui souhaitant plein succès dans sa direction.

M. Somavia, Directeur général du BIT, a évoqué dans son rapport la manière de faire du travail décent une réalité nationale, dans le contexte de mondialisation de l'économie qui envahit le monde aujourd'hui. En Jordanie, nous sommes convaincus que notre mission commune est d'œuvrer à créer des opportunités de travail décent, durable et productif, pour l'homme comme pour la femme, et fondé sur les valeurs de liberté, de justice et de dignité humaine; ceci en dépit des circonstances difficiles que nous connaissons, et en premier lieu la pénurie des ressources naturelles, le manque de moyens financiers, le chômage, la rareté des opportunités d'emploi, la stagnation économique ainsi que d'autres obstacles au développement généralisé.

M. Somavia était l'invité d'honneur de la Conférence arabe du travail qui s'est tenue à Amman au mois d'avril dernier sous l'égide royale. Il y a prononcé un discours important et général évoquant nombre

de principes fondamentaux de l'Organisation internationale du Travail ainsi que les perspectives d'avenir. Ce discours a eu un écho très positif et nous a profondément touchés ainsi que tous les Arabes, lorsqu'il s'est référé au discours important de sa regrettée Majesté le Roi Hussein à la Conférence internationale du Travail en décembre 1997, de même qu'il a salué la direction du Roi Abdallah Ibn Hussein qui, par son recours à des moyens et des modèles novateurs, prépare l'avenir de la Jordanie, dans ce contexte régional et mondial si difficile décrit par M. Somavia.

A cet égard, je voudrais signaler que sa Majesté le Roi ne se fie pas au hasard me référant à ce qu'il déclarait à Washington au club américain de la presse au milieu du mois d'avril dernier: «Nous sommes résolus à adopter une nouvelle approche dans notre région où le commerce libre remplacera les économies fermées et où les capitaux privés auront le droit de se déplacer librement et de traverser les murs de l'isolement et de la désunion. Nous continuerons, par dessus tout, à investir dans notre richesse majeure la richesse humaine en Jordanie et dans le monde arabe en général et nous ferons du développement de l'éducation et de la formation notre priorité. Ce sera là l'avantage réel qui contribuera à notre essor économique et aux fondements d'un Moyen-Orient nouveau.

La Conférence arabe du travail a accueilli également M. Johan Verstraeten, Président de l'Association internationale de la sécurité sociale dont le discours a porté sur les défis auxquels fait face la sécurité sociale et sur la nécessité de promouvoir la dimension sociale de la mondialisation.

Notre ordre du jour de cette année comporte la question de «la sécurité sociale, défis et perspectives».

En Jordanie, nous sommes conscients des mutations sociales dues à la mondialisation et de l'importance de préparer l'avenir. C'est ainsi que le Roi a ratifié la nouvelle loi sur la sécurité sociale qui est entrée en vigueur au mois de mai. Cette loi avait été le fruit d'un dialogue démocratique équilibré entre les partenaires sociaux en Jordanie et sous le slogan: «Protection sociale et développement économique», elle a constitué un pas qualitatif important vu les améliorations introduites au système de la sécurité sociale qui toucheront tous les assurés anciens et nouveaux.

Elle a introduit de nouvelles garanties contre les accidents de travail et s'est élargie à de nouvelles catégories de bénéficiaires, comme les travailleurs indépendants, les membres de la famille d'un employeur qui travaillent pour lui, ainsi que les travailleurs jordaniens à l'étranger qui désirent s'affilier à la sécurité sociale. Et surtout l'introduction d'une augmentation de 25 pour cent des retraites.

En ce qui concerne la question du travail des enfants, nous étions, en Jordanie, parmi les premiers à soutenir les initiatives de l'Organisation internationale du Travail dans ce domaine, à l'instar de beaucoup d'autres pays arabes qui s'efforcent de trouver une solution à ce problème. Au mois d'octobre dernier, nous avons signé avec l'Organisation, un accord de coopération visant à élaborer une stratégie nationale à long terme pour l'élimination des pires formes de travail des enfants et créer une base qui serve de modèle à suivre par d'autres pays dans la région, notamment après la ratification par la Jordanie des conventions internationales nos 138 et 182.

Sa Majesté le Roi Abdallah et sa Majesté la Reine Rania ont été les premiers à signer le document de la

campagne: Un million de signatures lancées au mois de mai marquant ainsi la participation de la Jordanie aux efforts déployés de par le monde afin de préserver le droit des enfants à vivre dans un environnement physique, psychologique et éducatif qui garantisse leur sécurité.

En conclusion, nous voudrions exprimer notre satisfaction de l'état de nos relations avec l'Organisation internationale du Travail. Nous aimerions qu'elles évoluent vers une coopération accrue et fructueuse, dans la mesure où elle nous permettrait de réaliser nos objectifs communs et d'appliquer les principes humanitaires et civilisationnels de notre Organisation.

En souhaitant plein succès à notre Conférence.

(M. Donato prend place dans le fauteuil présidentiel.)

Original anglais: M. LEE (ministre de la Main-d'œuvre, Singapour) — J'adresse les félicitations de la délégation de Singapour à Madame la Présidente pour son élection à la présidence de la 89^e session de la Conférence internationale du Travail.

Cette session va se concentrer sur la promotion des coopératives comme instrument de progrès social. Ceci vient à point nommé car les mutations économiques et les restructurations suscitent des inquiétudes en raison du chômage et des écarts salariaux croissants qu'elles génèrent. A Singapour, les syndicats ont œuvré pour créer toute une diversité de coopératives pour défendre les intérêts des travailleurs et veiller à ce qu'ils recueillent une juste part des fruits de la croissance économique. Ces coopératives créent des emplois et offrent des services abordables et de qualité en matière de santé, de soins dentaires, d'assurances, de soins pour les enfants et pour les personnes âgées, de transport et d'habitat ainsi que des biens essentiels et de consommation. Ces biens et services sont aussi bons, sinon meilleurs, que ceux qu'offrent les entreprises privées. Ils améliorent indéniablement le bien-être des travailleurs en fixant des prix de référence sur le marché. Ainsi, la coopérative de travailleurs, «Fair Price» qui gère le plus grand supermarché de Singapour, a rendu possible la stabilisation des prix de certains articles de base, ce qui a permis de protéger les travailleurs contre l'inflation. Je dois néanmoins souligner que si de telles actions socialement responsables sont dignes d'éloges et nécessaires, sur le long terme, toutes les coopératives doivent être gérées selon des principes commerciaux sains. Les coopératives de Singapour ont accepté ce principe et sont donc restées viables. Elles ont pu ainsi générer des profits réinvestis dans la coopérative ou utilisés pour mieux servir les intérêts des travailleurs. Nos coopératives continueront à jouer un rôle important en faveur du progrès social et notre gouvernement continuera à appuyer ces coopératives de travailleurs.

Notre ordre du jour, cette année, prévoit une discussion sur les problèmes et défis de la couverture sociale des travailleurs. Ce débat vient lui aussi à point nommé car la sécurité sociale est une préoccupation croissante dans de nombreux pays développés et en développement. Nous espérons que nous aurons un débat fructueux sur ce point. A Singapour, le système de sécurité sociale est basé sur le *Central Provident Fund*. Il s'agit d'un plan d'épargne alimenté par les contributions des employeurs et des travailleurs pour couvrir les besoins au moment de la

vieillesse et en matière de santé et d'habitat pour tous les travailleurs. Ce système d'épargne a permis à 90 pour cent des travailleurs d'acheter leurs propres maisons, ce qui leur donne une place importante dans la nation.

Outre le fait qu'il sera propriétaire de sa maison au moment de prendre sa retraite, le travailleur aura suffisamment d'économies pour faire face à ses besoins en matière de couverture médicale et de retraite. Nous avons également encouragé les travailleurs à rechercher de meilleurs investissements pour leur épargne afin d'en retirer des profits plus élevés. A long terme, des investissements prudents aideront aussi les travailleurs à accumuler plus d'épargne pour leur retraite. Madame la Présidente, Singapour appuie l'élimination du travail des enfants. Les enfants sont notre espoir. Les enfants sont notre avenir. Ils doivent être protégés et non pas exploités. Nous avons annoncé l'année dernière notre intention de notifier la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. Le travail des enfants n'existe pas à Singapour, et je voudrais donc vous dire que les instruments de ratification de cette convention vont être remis à l'OIT au cours de cette session. Nous sommes par ailleurs tout à fait partisans de l'égalité de traitement des hommes et des femmes sur le lieu de travail pour un travail d'égale valeur et, pour réaffirmer ce grand principe, nous sommes ravis de vous annoncer que Singapour a l'intention de ratifier la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951. Par ailleurs, nous nous félicitons de la décision du Conseil d'administration de revoir le processus de fixation de normes ainsi que le mécanisme de supervision. Cela permettra de répondre à la préoccupation de nombreux Etats membres concernant la pertinence, l'applicabilité et l'application des Conventions de l'OIT. Je voudrais ici dire qu'à la 14^e réunion des ministres du Travail de l'ANASE, nous avons été informés par le gouvernement du Myanmar qu'il allait prendre les mesures législatives, exécutives et administratives nécessaires pour interdire le travail forcé et qu'il a rendu illicite et passible de sanctions la réquisition de travailleurs forcés. Ce sont là des évolutions positives. Il faut simplement donner suffisamment de temps au gouvernement pour que cela soit suivi d'effet. Nous espérons donc que l'OIT continuera à travailler avec le gouvernement du Myanmar pour qu'il remplisse ses obligations au titre de la convention n° 29 sur le travail forcé (1930). La mondialisation et le progrès technologique ouvriront de nouveaux débouchés pour le commerce et l'emploi. Dans ce contexte, la remarque du Directeur général quant au fait qu'il faut que les gens travaillent pour pouvoir exercer leurs droits est tout à fait pertinente; nous partageons entièrement son avis. Toutefois, il faut aussi que les travailleurs soient préparés pour saisir les nouvelles occasions qui leur sont offertes, ce qui veut dire un plus grand investissement en matière de développement des capacités humaines. Il faut donc donner la priorité à la formation et à l'éducation permanentes des travailleurs. De tels programmes les aideront à combler la fracture numérique et à demeurer employables dans la nouvelle économie. Singapour a redoublé d'efforts pour développer son capital humain en complétant un enseignement préprofessionnel approfondi par un système étendu de formation et de recyclage en cours d'emploi. Ces programmes sont entrepris en collaboration avec les syndicats et les employeurs. Nous pensons que la participation active

des syndicats et des employeurs est essentielle. Nous avons pu constater au cours des quatre dernières années que le développement du capital humain doit résulter d'un effort tripartite. Nous saluons ici en particulier le travail et l'engagement des syndicats qui ont tout fait pour aller vers les travailleurs et les motiver pour qu'ils adoptent une attitude favorable à l'apprentissage tout au long de la vie. Aider les travailleurs à améliorer leurs compétences est devenu l'une des tâches et des responsabilités importantes de nos syndicats. Ma délégation se félicite par avance du débat détaillé que nous aurons sur les différents points qui figurent à l'ordre du jour. Nous sommes convaincus que, grâce à votre compétence, cette Conférence sera couronnée de succès.

Original espagnol: M. ALONSO (ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Uruguay) — Au XXI^e siècle, une série de facteurs tels que l'extraordinaire et permanent changement technologique, la mondialisation des marchés, le processus d'intégration régionale, les crises économiques, les politiques d'ajustement et, bien sûr, la révolution culturelle nous laissent entrevoir un monde qui, au premier coup d'œil, ne paraît avoir que peu de points communs avec celui du début du XX^e siècle, époque à laquelle l'OIT a été créée.

Les caractéristiques du monde actuel du travail s'accompagnent — et cela depuis plusieurs années — d'une spécificité de notre époque. Je veux parler du fait que les considérations économiques prévalent sur les considérations sociales et qu'elles se manifestent à tous les niveaux, et de plus en plus de manière très intense.

Au vu de cette situation, il convient de s'interroger sur les nouvelles voies qui nous permettront d'atteindre aujourd'hui les objectifs fondamentaux de justice sociale, d'amélioration des conditions de vie et de travail et de lutte contre la pauvreté, en sus de la liberté d'association et d'expression, qui sont des instruments au service de la paix universelle et durable et qui ont inspiré la création même de l'OIT en 1919.

La paix durable demeure aujourd'hui une aspiration collective qui est menacée principalement par la pauvreté et l'injustice sociale.

La mondialisation de l'économie et des finances renforce l'importance de l'OIT face, d'une part, aux exigences de ce nouveau monde du travail et aux possibilités qu'il offre, et d'autre part, à la nécessité de distribuer équitablement les bénéfices des transformations économiques. En effet, l'Organisation offre deux instruments originaux et uniques, à savoir un lieu de débat tripartite et un système de normes internationales axé sur l'établissement concerté de garanties et de protections sociales minimales.

Nous sommes d'accord que l'objectif principal de l'OIT aujourd'hui doit être la promotion des possibilités qu'ont les hommes et les femmes d'obtenir un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'égalité, de sécurité et de dignité humaine.

Il faut être conscient du fait que la mondialisation n'est ni une proposition ni une option, c'est tout simplement un fait. En revanche, la façon dont nous y ferons face, c'est cela qui fera réellement la différence. Nous ne pouvons pas freiner la vague du changement économique mais nous pouvons donner un visage humain à l'économie mondiale et donner aux travailleurs du monde entier la possibilité de bénéficier des résultats et permettre ainsi à leurs familles de

jour de conditions basiques de développement humain qu'une société juste se doit d'assurer.

Dans les pays en développement — nos pays — on a de plus en plus le sentiment que les règles du jeu sont injustes, que les personnes vivent des situations inégales et qu'un système économique mondialisé peut générer des injustices.

Nous sommes face à un défi. Nous devons faire en sorte que le processus de mondialisation profite à tous. La mondialisation rapide des marchés de capitaux a eu pour effet d'accélérer la dépendance de certaines économies face à d'autres économies plus puissantes. En outre, le fait d'exiger l'ouverture inconditionnelle des marchés nationaux est en contradiction avec l'application de politiques protectionnistes par les principaux pays qui sont le moteur de ce nouvel ordre mondial.

J'aimerais particulièrement souligner le rôle que jouera le MERCOSUR pour mon pays dans la consolidation de l'espace social que nous sommes en train de concevoir et dans lequel nous plaçons nos espoirs fondés sur les nouvelles réalités qui nous renforcent mutuellement.

En tant que pays en développement ayant entamé un processus d'intégration, nous réclamons, afin de faire progresser la consolidation définitive de nos sociétés démocratiques — en favorisant un développement durable fondé sur l'équité et la justice sociale —, que les pays de l'hémisphère Nord ouvrent leurs marchés à la concurrence afin que nous puissions rivaliser avec la qualité de nos produits. C'est là notre vœu le plus cher: la véritable mise en pratique de la liberté et de l'équité dans les relations économiques internationales que le monde d'aujourd'hui et les citoyens de nos pays exigent pour le travail décent et productif des hommes et des femmes du monde entier.

M. PIRLER (*délégué des employeurs, Turquie*) — J'ai pris la parole afin de vous exprimer les points de vue des employeurs turcs sur quelques sujets qui sont traités dans le rapport du Directeur général, bien que ce rapport nous soit parvenu assez tard. Je dois avouer néanmoins que ce retard a été partiellement compensé par le contenu de ce rapport qui développe en détail les termes abordés dans le rapport intitulé *Un travail décent*. Je voudrais également profiter de cette occasion pour vous dire que nous aimerions recevoir à temps les rapports à venir.

Le présent rapport est assez riche et aborde des thèmes complexes. Nous ne doutons pas que cette Conférence constitue un excellent forum international pour débattre amplement des problèmes et arriver à des conclusions objectives, d'autant que la structure tripartite du BIT contribue à cette objectivité du forum.

Toutefois, même dans ce rapport, il apparaît clairement que le thème «decent work» reste un sujet subjectif qui nécessite une définition précise pour chaque pays et région et qui tient compte de leur contexte spécifique. Nous sommes d'accord avec cette approche. Il nous apparaît à la fois difficile et inutile de faire une distinction entre les emplois décents et non décents. L'insuffisance, voire le manque de données disponibles sur ce sujet, sont à l'origine de cette difficulté. Même s'il est possible de faire une distinction entre les emplois décents et ceux qui ne le sont pas, nous ne pouvons ignorer le danger qu'il y a à ignorer des emplois non décents qui offrent des possibilités de travail

et des subsistances à grand nombre de gens. Il est difficile d'accepter une situation qui peut provoquer l'augmentation significative des emplois dans le secteur informel au détriment du secteur formel.

Dans les pays où le chômage structurel est très important, comme c'est le cas de la Turquie, nous sommes convaincus qu'il faut créer des emplois en mettant en œuvre tous les moyens et toutes les politiques nécessaires. Comme vous le savez, la Turquie a vécu de grandes crises financières durant les derniers six mois et la répercussion sur l'économie réelle a créé un grand nombre de nouveaux chômeurs.

Je ne crois pas que les pays qui se trouvent dans des circonstances semblables puissent s'offrir le luxe de faire une distinction entre les emplois décents et ceux qui ne le sont pas. Nous défendons énergiquement la mise en œuvre, et ce, le plus tôt possible, d'une stratégie nationale d'emploi pour créer des nouveaux emplois et empêcher la disparition de ceux qui existent. Réduire le nombre de chômeurs par la création de nouveaux emplois est d'ailleurs l'un des principaux objectifs de l'Union européenne, à laquelle la Turquie veut adhérer en tant que membre à part entière.

Parmi les emplois que l'on va créer, il peut y en avoir certains que l'on ne trouvera pas décents. A notre avis, cela ne constitue pas un problème important et insurmontable. Créer des emplois décents pour tous les chômeurs d'un pays dépend avant tout de la croissance économique de celui-ci. De nombreux exemples nous montrent que le nombre et la qualité des emplois augmentent dans un pays quand celui-ci atteint un niveau satisfaisant de croissance. C'est pour cette raison que nous devons d'abord intensifier nos efforts pour atteindre une bonne croissance économique.

Aujourd'hui, c'est une question qui est étroitement liée, non seulement à la mise en œuvre de politiques macroéconomiques convenables et à la création d'un climat encourageant les investissements, mais aussi à tous les efforts destinés à accroître l'efficacité et la qualité au sein des entreprises, encourager l'esprit d'entreprise, la mise en place de formations, le développement des ressources humaines.

Comme il est également précisé dans le rapport, il n'est plus possible d'ignorer la dimension internationale des problèmes relatifs à la production et à l'emploi dans un contexte soumis à un processus rapide de mondialisation. Il est vrai que la mondialisation a créé beaucoup d'opportunités nouvelles et quelques nouveaux défis. Nous constatons qu'une grande partie des défis sont possibles grâce à la libre circulation des capitaux à travers les pays. Mais nous voyons qu'en parallèle des conditions économiques défavorables ainsi que des politiques gouvernementales maladroites poussent les capitaux à se déplacer rapidement laissant la place dans leur pays d'origine à des problèmes croissants de chômage. Les employeurs turcs défendent depuis longtemps l'idée d'un assouplissement de la réglementation du travail pour répondre efficacement à ces problèmes.

Malheureusement, on ne peut pas dire jusqu'à présent que nous ayons obtenu des progrès positifs en ce qui concerne la flexibilité des normes, que cela soit au niveau des législations nationales ou internationales. L'expérience turque nous montre que la rigidité dans les normes de protection des travailleurs implique malheureusement la croissance du chômage et l'augmentation significative du secteur informel.

Avant de conclure, je voudrais exprimer notre conviction, comme je l'ai fait dans mon intervention de

l'année précédente, que le BIT doit prendre en considération toutes ces réalités en créant des normes. Il est indispensable que les normes et les conventions du BIT tiennent compte des conditions nationales et internationales et qu'un juste équilibre soit établi entre le contexte économique et les besoins sociaux afin de réduire l'écart entre les emplois décents et non décents.

Original arabe: M. GUIDER (*représentant, Organisation arabe du travail*) — Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux. Permettez-moi tout d'abord d'exprimer mes sincères félicitations à la Présidente de la Conférence, à l'occasion de son élection à l'unanimité à la présidence de cette 89^e session de la Conférence internationale du Travail, en lui souhaitant, ainsi qu'aux Vice-présidents le plein succès dans la direction des travaux de cette Conférence pour qu'ils soient couronnés du succès auquel nous aspirons tous.

Permettez-moi, au nom de l'Organisation arabe du Travail, d'exprimer nos remerciements et notre appréciation à M. Juan Somavia, le Directeur général du BIT, qui a répondu à notre invitation et a participé à la 28^e session de la Conférence arabe du Travail tenue à Amman en Jordanie, en avril dernier. Cette présence a eu un effet positif qui a permis de comprendre comment l'OIT aborde et gère les problèmes techniques semblables à ceux dont souffrent notre organisation arabe. Ceci a également été une occasion qui a permis à tous les partenaires sociaux du monde arabe de prendre connaissance des visions et des politiques futures que l'OIT œuvre à développer et à réaliser dans la période à venir.

Nous nous réunissons ces jours-ci, comme chaque année, afin d'échanger les points de vue et d'établir un dialogue concernant les différentes questions relatives au travail. En dépit de la divergence des sociétés, des opinions et des législations, je pense que nous sommes ici unis par la même vision humaine que nous portons aux choses et aux répercussions de toutes les politiques et les orientations sur l'être humain que Dieu a créé, libre et digne, afin qu'il jouisse de ses droits consacrés par les différentes religions ainsi que par les instruments internationaux dont nous espérons qu'ils seront respectés par tous les décideurs dans le monde entier.

Notre monde traverse une période unique de son histoire et de sa marche ancienne et moderne, car nous assistons à l'émergence d'une nouvelle situation caractérisée par l'hégémonie d'un seul pôle qui retrace la carte des relations économiques internationales au service de ses propres intérêts au sein de ce qu'on a convenu d'appeler «le nouvel ordre économique mondial».

Ce pôle tente d'avoir la haute main sur l'économie mondiale au détriment du travail et des conditions sociales des travailleurs. Les pauvres deviennent ainsi plus pauvres et le chômage s'aggrave.

Le Directeur général, dans son rapport, nous dit que «chaque jour nous rappelle que le travail est un trait déterminant de l'existence humaine». Dans un autre paragraphe du rapport, il dit que «le travail décent est un objectif qui concerne les pays à haut revenu, et c'est aussi un moyen de donner du développement une définition humaine. Il s'agit d'améliorer la qualité de la vie des gens».

Nous avons ici un certain nombre de questions: Où pouvons-nous, travailleurs arabes et du tiers-monde,

nous situer face à ces progrès et à ces orientations? A quelle distance sommes-nous des aspirations visant à réaliser le travail décent, alors que nous sommes privés dans beaucoup de pays arabes et de pays du tiers-monde du travail tout court, sans parler de travail décent. Est-ce que le travail décent concerne l'humanité entière ou ne concerne-t-il uniquement que certaines catégories sociales.

Le rapport fait mention également de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et nous mène une fois de plus à une autre interrogation: où pouvons-nous nous situer?

Les droits fondamentaux ne comprennent-ils pas les travailleurs du monde arabe ainsi que nos enfants qui souffrent du blocus, de violations et de sanctions? Les nouvelles sanctions dites intelligentes sont-elles une reconnaissance de la part de la société des maîtres que les anciennes sanctions économiques étaient stupides et inhumaines?

La libéralisation du commerce et la déréglementation visant à laisser les conditions du marché régir l'économie mondiale sous le couvert de la mondialisation et sous prétexte que le monde constitue désormais une unique société humaine ne doivent-elles pas tenir compte des pauvres dans les pays en développement et leur ouvrir les voies de la liberté du mouvement et du travail sans obstacles ni entraves leur niant le droit de travailler et de bénéficier avec leurs familles des fruits de leur travail. J'ai là une autre interrogation: les marchandises sont-elles plus importantes et plus précieuses que l'être humain dans notre monde économique moderne?

Les indicateurs clés du marché du travail constituent une immense opportunité pour ceux qui planifient les programmes de l'économie mondiale visant à prévoir les effets négatifs susceptibles de susciter la colère populaire, la révolution des pauvres qui souffrent de ces orientations ayant des répercussions politiques et sociales négatives sur les régimes et les sociétés en général.

Nous ne sommes pas, dans la région arabe, contre la promotion de la coopération économique mondiale, mais nous croyons qu'il faut établir un équilibre rationnel entre ces progrès économiques et les besoins sociaux de l'homme.

Cet équilibre ne saurait se réaliser si la communauté internationale et les organisations comme l'OIT ne s'opposent pas à ces orientations erronées et ne tentent pas de réduire leur impact négatif sur l'individu, la famille et la société.

En conclusion, je voudrais exprimer notre remerciement et notre reconnaissance au Conseil d'administration du BIT qui a accepté la tenue d'une séance spéciale afin de discuter du problème humain dont souffrent les travailleurs arabes en Palestine et nous espérons qu'à l'avenir, nous ferons montre de plus de coopération technique et de solidarité pour réaliser les objectifs communs à l'OIT et à l'Organisation arabe du travail.

Original anglais: M. TABANI (*délégué des employeurs, Pakistan*) — Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux. Au nom des employeurs du Pakistan, permettez-moi de féliciter la Présidente ainsi que les Vice-présidents pour leur élection unanime à la tête de cette Conférence. J'ai l'intime conviction qu'ensemble nous réussirons à tirer parti de notre expérience pour faire en sorte que les travaux de cette Conférence soient couronnés de succès.

La mondialisation a créé des perspectives économiques sans précédent, mais elle a aussi creusé les disparités sociales à l'intérieur des pays et entre les pays. Disparités qui se reflètent dans les phénomènes de chômage et de sous-emploi aigus. Ce sont là des points de vue qui ont été exprimés par les responsables mondiaux et les responsables des institutions internationales, et qui ont été confirmés par les statistiques contenues dans le *Rapport sur l'emploi dans le monde* de l'an 2000.

Garantir un emploi stable est un élément clé pour une gestion axée sur le facteur humain. Cependant, les citoyens veulent plus que la création d'emplois. L'OIT doit donc jouer un rôle important qui permette d'adopter une démarche qui soit axée sur le développement, tout en mettant l'accent sur le développement social en créant ainsi un climat propice à la mondialisation.

Et c'est pourquoi je souhaite féliciter le Directeur général pour son rapport qui porte sur la réduction du déficit de travail décent. C'est en effet un défi mondial, un rapport qui tombe à point nommé surtout si on le lit à la lumière du *Rapport sur l'emploi dans le monde* de l'an 2000, et à la lumière du rapport précédent sur le travail décent, soumis à la 87^e session de la Conférence internationale du Travail. Il s'agit là d'un rapport diversifié, visionnaire et qui suscitera certainement un riche débat dans le cadre de cette Conférence.

Nous sommes d'accord sur le fait qu'un cadre de politique intégrée pour un travail décent est nécessaire pour donner corps aux principes de la Déclaration mais nous avons le sentiment qu'il appartient aux mandants de définir et d'identifier leurs propres besoins et priorités. Il ne serait pas à propos ou opportun que l'OIT émette des jugements de valeur quant à ce qui doit être décent, et avec tout le respect que j'ai vis-à-vis des partisans d'un socle minimum, permettez-moi de dire que contrairement aux lois budgétaires et au droit pénal, la législation du travail favorise le développement social. Il incombe donc aux sociétés respectives de déterminer le niveau à partir duquel elles veulent commencer à agir. Il faudra pour cela, pour citer le Directeur général, assurer la «cohésion dans le tripartisme», comme il l'a expliqué ce matin. A cet égard, les programmes pilotes de travail lancés par le Danemark, les Philippines et le Bangladesh vont nous permettre de bénéficier de données intéressantes.

Bien que nous ayons reçu ce rapport relativement tard, je suis convaincu que le débat sera stimulant et enrichissant et portera sur toutes les questions soulevées dans le rapport. Celles-ci auront des implications pour les travaux et les programmes à venir de l'OIT; l'essentiel sera débattu dans le cadre des commissions respectives du Conseil d'administration puis, dans le cadre du travail du Conseil d'administration même. Certains thèmes ont été soulevés dans le cadre du Groupe de travail du Conseil d'administration sur la dimension sociale de la mondialisation qui a prévu de se réunir pour une session spéciale consacrée à ces sujets durant les derniers jours de la Conférence.

J'aimerais exprimer mes remerciements les plus sincères à l'OIT pour l'assistance technique dont le Pakistan a bénéficié durant cette année de même que l'IPEC pour l'assistance technique en faveur de l'élimination du travail des enfants. Je souhaite également remercier le Bureau des activités pour les employeurs pour la coopération et l'assistance fournies à

la Fédération des employeurs du Pakistan, en espérant que cette coopération se poursuivra.

M^{me} SASSO MAZZUFFERI (*déleguée des employeurs, Italie*) — Le rapport du Directeur général nous informe des nombreux progrès accomplis sur la voie de la modernisation du BIT. Il faudra compléter la transition vers une organisation de services, où l'esprit d'équipe et l'intégration des compétences soient la règle. Félicitations au Directeur général et à son personnel pour le travail déjà fait en vue de progrès futurs.

Parmi les programmes, je me bornerai à souligner ceux du Centre de Turin destinés aux employeurs. J'adresse un encouragement particulier au directeur du Centre pour le renforcement de cet effort.

Le groupe des employeurs considère très important l'accent que le rapport met sur le consensus.

Il est vrai que la force de l'OIT réside dans sa structure tripartite et que, quand le consensus se réalise, ce qui est toujours souhaitable, le poids de l'Organisation se renforce. Mais pour nous, les partenaires sociaux, il serait dangereux de promouvoir un faux consensus qui aille au-delà de ce que nos mandants — les organisations d'employeurs et les entreprises — attendent pour éviter une perte de crédibilité vis-à-vis de nos membres. Nous les représentons avec les responsabilités que cela implique.

Pour ce qui a trait aux initiatives privées volontaires, il ne faut pas s'attendre que les entreprises réalisent les tâches des gouvernements. Par exemple, en ce qui concerne la mise en œuvre des normes fondamentales au travail, l'action de l'OIT est nécessaire pour inciter les gouvernements à des comportements plus cohérents et responsables. Sur ce sujet délicat, le rapport contient des questions et des suggestions auxquelles il est impossible de donner des réponses rapides. Il serait souhaitable qu'une discussion approfondie puisse se dérouler au niveau du Conseil d'administration, à la Commission de l'emploi. Dans ce domaine, chaque entreprise a son point de vue. Il est donc nécessaire que les recherches du BIT soient mises à jour avant de faire des propositions qui engagent les entreprises.

Pour remédier au déficit de travail décent, il est nécessaire, à titre préalable, de stimuler un climat favorable aux investissements et à la création d'entreprises et d'accroître les occasions de flexibilité. Les postes de travail flexibles, pour lesquels la notion de travail atypique n'est plus appropriée, sont souvent les plus dynamiques, surtout lorsqu'ils sont liés à la sphère la plus technologiquement avancée de l'économie. Si, comme le rapport le souligne, l'efficacité économique et l'efficacité sociale sont strictement liées, pour les employeurs italiens, il y a au moins trois objectifs qui restent prioritaires. Le premier est la croissance économique, et par son truchement, l'augmentation de l'emploi. Le taux d'activité, là où il est encore faible, devra être renforcé. Le deuxième objectif devra être la réduction et la progressive élimination de l'économie illégale, au noir, qui trop souvent atteint des niveaux intolérables. Le troisième est la réduction des différences entre les zones les plus avancées et celles en retard de développement d'un même pays, différences qui donnent lieu à une disproportion du produit intérieur brut, lequel est inacceptablement bas dans certaines régions par rapport à d'autres.

En Italie, récemment, la presque totalité des représentants des employeurs et la grande majorité des or-

ganisations syndicales ont défini un avis commun sur un texte qui met en œuvre la directive de l'Union européenne sur les contrats à durée déterminée. Cet accord réalise une plus grande flexibilité du marché du travail et peut apporter une contribution remarquable à l'accroissement de l'emploi, favorisant en même temps une réduction de l'économie au noir. Ces objectifs devraient être placés dans un contexte de compétitivité du système entier d'un pays et dans une économie globalisée qui devient de plus en plus exigeante par rapport aux entreprises et qui impose une réflexion sur l'importance, pour les petites entreprises, d'augmenter leurs dimensions pour faire face au défi du commerce mondial. A cette fin, il faudra que les principaux éléments stratégiques de ce changement — fiscalité, infrastructure, administration publique, compétitivité générale — interagissent. Une approche intégrée suivant un paradigme que le BIT propose est valable au niveau de chaque pays.

Les employeurs italiens sont engagés à promouvoir l'action de l'OIT, qui peut jouer un rôle névralgique pour une globalisation qui aille dans le sens de la prospérité, de la flexibilité et des transformations sociales requises par une vision moderne de l'évolution socio-économique de chaque pays Membre.

Original espagnol: M. FERNANDEZ (délégué des travailleurs, Uruguay) — Je tiens à féliciter la Présidente ainsi que les autres membres du bureau, à l'occasion de leur élection.

Le Directeur général insiste dans son rapport sur un élément qui est prioritaire dans la vie des gens partout dans le monde: le travail est un «moyen d'entretenir la vie et de combler les besoins fondamentaux. C'est aussi une activité grâce à laquelle l'individu affirme sa propre identité, tant vis-à-vis de lui-même que de ceux qui l'entourent. Du travail dépendent la capacité d'exercer un choix personnel, le bien-être des familles et la stabilité des sociétés. Ce concept étant si clairement établi, il est indubitable que le grand défi qui nous est lancé à l'échelle planétaire est un défi très grave. Toute crise où qu'elle se présente sur la planète affecte nos droits. Nous sommes en train d'assister à la mise en œuvre de politiques socio-économiques qui n'ont en fait rien de social et qui sape la base même des droits de l'homme. Cependant, comme l'a indiqué le Directeur général, le travail est à la base de ces droits. Naturellement, il s'agit du travail dans la décence, ou de la décence dans le travail.

En Amérique latine, les politiques néo-libérales que l'on s'obstine peu intelligemment à appliquer entraînent de manière progressive et alarmante une augmentation du chômage, de la précarité, ainsi qu'une extension du secteur informel (parfois de façon délibérée). C'est une situation qui entraîne une grande marginalisation et une très mauvaise redistribution de la richesse. Nous nous trouvons donc face à une contradiction. D'un côté vous avez les progrès technologiques, qui vont souvent de pair avec une croissance économique, mais en même temps le travail décent fait défaut et les instruments dont les plus pauvres se sont dotés pour essayer de vivre plus dignement sont attaqués à la base.

Aujourd'hui de très nombreux gouvernements, ainsi que la plupart des employeurs, font peu de cas de la protection sociale des travailleurs et des travailleuses. Une déréglementation s'effectue au nom de la compétitivité pour augmenter les bénéfices des

multinationales; ces bénéficiaires ne sont pas redistribués et il faut accepter n'importe quel travail. En même temps, on exige une formation plus importante, sans donner aux gens les ressources nécessaires pour l'obtenir. Les employeurs et les gouvernements exercent une discrimination à l'égard de certains travailleurs. On demande aux jeunes une formation théorique et en plus une expérience qu'ils n'ont pas mais sans pour autant leur donner les moyens de l'acquérir. Les privatisations, loin de servir nos intérêts, ont aussi aggravé le chômage, la corruption et l'inefficacité. Plus que toute autre chose, il est indispensable d'introduire une réforme de l'Etat qui consolide la défense et le développement du patrimoine national. C'est ce qui s'est produit pour la sécurité sociale: en Uruguay et en Amérique latine en général, des régimes ont été imposés qui excluent les grandes majorités de la population et qui ont prouvé qu'aujourd'hui plus de la moitié des affiliés des différentes sociétés commerciales anonymes, n'ont en fait pas de contributions suffisantes; ce sont donc des dizaines de millions de travailleurs qui n'auront pas de pensions de retraite, ou qui obtiendront le montant minimal qui est insuffisant. Informations et participation font défaut, le désinvestissement et la dette augmentent, on observe une concentration dangereuse du capital, ce qui met en péril la démocratie, l'insécurité progresse vu que chacun ne peut compter que sur soi-même et sur le succès des bourses mondiales.

En Uruguay des indicateurs inédits font leur apparition: 54 pour cent des gens ont des problèmes d'emploi, 41 pour cent ne sont pas couverts par la sécurité sociale, 40 pour cent de la pauvreté touche les enfants et seulement 20 pour cent des travailleurs ont accès à la négociation collective sans pouvoir négocier la fixation d'un salaire minimum national ou le respect des droits individuels ou collectifs. Tout cela est encore pire pour les plus pauvres, les femmes, les jeunes et les travailleurs de plus de 50 ans, ainsi que les travailleurs ruraux contraints d'émigrer face au chômage vu qu'ils ne bénéficient pas, injustement, d'une assurance chômage. Seuls les syndicats, grâce à leur force et leur lutte, augmentent la protection sociale et ils doivent agir sans les instruments indispensables que sont la négociation collective et le privilège syndical. Tout cela dans un pays où la négociation et le dialogue ont été des éléments clés pour mettre un terme à des crises, à des dictatures; aujourd'hui on s'attaque à cet instrument pourtant démocratique et civilisateur au lieu de le promouvoir de façon efficace.

Nous sommes convaincus que le gouvernement, main dans la main avec les chefs d'entreprise, redoute la confrontation des idées pour dégager des consensus et trouver des solutions qui permettent d'arrêter ce processus de régression. Au-delà de nos propres erreurs, c'est sans nul doute de ceux qui détiennent le pouvoir que nous attendons de la compréhension pour trouver des solutions, pour redresser la barre, définir les voies qui permettront de ne plus perdre de temps. Nos enfants, nos grands-parents, nos femmes, tous les citoyens du pays méritent un avenir meilleur, qui leur apporte une protection et une justice sociale. Notre délégation voudrait terminer en exprimant sa solidarité avec les travailleurs de Colombie qui supportent la barbarie de la violence et la violation des droits de l'homme les plus élémentaires.

(La séance est levée à 13 h 15.)